

**ALIAI**  
ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE  
DES INGENIEURS, ARCHITECTES ET INDUSTRIELS

**OAI**  
ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS  
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG



# SIEGE DE L'ALIAI ET DE L'OAI CONCOURS D'ARCHITECTES 2005

**ALIAI**  
ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE  
DES INGENIEURS, ARCHITECTES ET INDUSTRIELS

**OAI**  
ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS  
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

---

# SIEGE DE L'ALIAI ET DE L'OAI CONCOURS D'ARCHITECTES 2005

---

## POUVOIR ADJUDICATEUR

FONDATION LUXEMBOURGEOISE  
DES INGENIEURS, ARCHITECTES ET INDUSTRIELS  
ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

---

## ORGANISATEUR DU CONCOURS

ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

---

## SOMMAIRE

PREFACE DE MONSIEUR JEAN-PIERRE WAGENER	2
PREFACE DE MONSIEUR MARTIN LAMMAR	4
PREFACE DE MADAME MARTINE VERMAST	5
PROGRAMME DE CONSTRUCTION	6
RELEVÉ DES SURFACES	8
PROCÉDURE / CALENDRIER	9
LE PREJURY	10
LE JURY	11
RAPPORT DE LA SEANCE DU JURY (2 <sup>EME</sup> DEGRE)	12
LEVÉE DE L'ANONYMAT	16
LES PRIX / LES SELECTIONNES	17
LES PARTICIPANTS	44

---

## EXPOSITION

AU CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE - ABBAYE DE NEUMUNSTER / LUXEMBOURG  
DU 20 AU 29 JUIN 2005





A la suite de la découverte de la « minette » au 19<sup>ème</sup> siècle dans le sud du pays, la gerbe d'étincelles jaillissant du convertisseur au moment du soufflage de la première charge d'acier symbolise en quelque sorte le feu d'artifice de l'inauguration de l'âge des ingénieurs au Grand Duché de Luxembourg.

Fondée par six ingénieurs et un architecte, l'Association des Ingénieurs Luxembourgeois (A. I. L. ) sort des fonds baptismaux le **27 mars 1897**, lorsqu'une bonne centaine d'hommes du métier se rassemblent pour donner une solution concrète aux préoccupations qui les agitent.

Leurs objectifs déclarés sont vite élargis :

- la défense de la profession et
- le développement de la communication entre collègues.

En **1903** l'Association des Ingénieurs va changer son nom en Association des Ingénieurs et Industriels ( A.L.I.I.).

Conjuguées à la conjoncture désastreuse de l'entre-deux-guerres, des petites querelles et tensions sont inévitables. Elles stimulent des courants centrifuges qui conduisent les différents groupes d'intérêt à se tailler une plus large autonomie.

Au début des années **1920** les architectes fondent leur propre société. En **1935**, en pleine crise économique, c'est le tour d'une minorité agissante de 25 ingénieurs à constituer leur association à eux.

Vient la deuxième guerre mondiale. Refusant de se plier aux conditions imposées par l'occupant, les associations décident d'arrêter toute activité.

Au lendemain du second conflit mondial, les chefs de file des associations d'avant-guerre sont plus que jamais conscients que c'est dans l'union que réside leur force.

Et dans un grand élan de solidarité, ils prennent à tâche de redéfinir les assises du groupement érigé en organisation-mère, dans lequel se retrouvent l'Ordre des Architectes et l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs Diplômés (A.L.I.D. ), qui en **1963** prend le nom d'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs (A.L.I. ). L'entente à trois, architectes, ingénieurs et industriels, est parfaite, juste à temps pour la célébration solennelle en **1947** du cinquantenaire de sa fondation.

L'Ordre des Architectes du Luxembourg asbl (OAL) et la Chambre des Ingénieurs-Conseils du Luxembourg asbl (CICL), par la loi du 13 décembre **1989**, se constitue Ordre légal des Architectes et Ingénieurs-Conseils ( O.A.I. ) le 15 mars **1990**.

En **1992**, l'A.L.I.I. prend le nom de A.L.I.A.I.

Fidèle à sa philosophie, qui a fait ses preuves en permettant à ses associations de poursuivre leur but, ensemble et chacune pour soi, harmonieusement et avec efficacité, l'A.L.I.A.I. s'est ouverte aux ingénieurs industriels et s'est dotée le 5 mai **1992** des moyens statutaires actualisés pour continuer à être le garant de l'unité du monde des Arts et de la Culture Technique au Grand-Duché de Luxembourg.

L'ALIAI a l'honneur et le privilège d'être placée sous le Haut-Patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean qui a pris la relève à la suite du décès de Son auguste père, le Prince Félix.

La réalisation du deuxième objectif, le développement des relations amicales et des échanges d'idées, est nettement plus agréable et engendre de la satisfaction, si ce n'est que le financement de cette activité hautement appréciée par tous demande parfois de l'habileté et de l'endurance.

Pendant plus de soixante ans l'organisation est contrainte la vie itinérante d'un locataire, toujours à l'étroit.

Seule l'occupation entre 1929 et 1939 du deuxième étage de l'Hôtel de la Bourse permet une amélioration passagère. Hélas, l'idylle est de courte durée.

Pendant l'occupation nazie toutes les activités sont arrêtées, les archives sont brûlées, la caisse est pillée.

Il faut donc recommencer à zéro après la deuxième guerre mondiale.

Un bail est conclu en **1950** pour la location de bureaux au N° 15 du boulevard Roosevelt. Opiniâtre, l'Association finit par obtenir pignon sur rue en **1957** quand elle acquiert un immeuble situé 4, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. Une douzaine d'années plus tard, l'acquisition de la maison 6, permet d'aménager le <Foyer Technique>, le patrimoine actuel de l'Association.

Il est inauguré avec fierté le 10 octobre **1970**.

Le rêve longtemps caressé par les pères fondateurs commence à se réaliser. Le Foyer Technique est dorénavant le lieu de rencontre privilégié des associations, qui y organisent leurs activités.

Le nombre des membres allant en croissant, l'exiguïté des lieux se fait remarquer à certaines occasions. Ainsi, la grande conférence de la <Journée de l'ingénieur> a dû être délogée au théâtre des Capucins, puis au théâtre de l'ARBED / ARCELOR.

Le lendemain de sa création ( 15 mars **1990** ), l'Ordre légal des Architectes et des Ingénieurs-Conseils ( O.A.I. ) est confronté à une multitude de nouvelles missions, qui demandent un secrétariat plus vaste et plus performant. Le secrétariat de l'OAI est installé à une autre adresse en mai 1990 au 8 rue Jean Engling à Luxembourg-Dommeldange.

Conserver le patrimoine ou revaloriser le patrimoine ?

En **1986**, le Conseil d'administration de l'A.L.I.I. s'est prononcé pour la première fois sur la revalorisation du patrimoine. Le redressement de la situation financière dans les années suivantes a fait que la préférence est donnée soit à un agrandissement des maisons 4 et 6, soit à la construction, ensemble avec les voisins, d'un grand immeuble sur le site des quatre maisons 4 à 10. En 1994, deux avant-projets sont présentés à Madame la Bourgmestre, et ont trouvé son approbation. La réalisation s'est fait attendre.

Heureusement, il y a évolution dans le bon sens !

Lors de l'assemblée générale de l'A.L.I.A.I. en **1999**, le président soulève le problème de la ré-affectation du Foyer Technique, respectivement d'une vente éventuelle de ce dernier ou de la construction d'une nouvelle structure.

L'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils est vivement intéressé dans une telle démarche.

Au fur et à mesure des discussions menées depuis avec les différentes associations affiliées à l'association-mère, il y a lieu de retenir la manifestation d'un intérêt commun des diverses associations pour

- construire un siège commun, sis 4&6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- créer une Fondation ALIAI dans laquelle rentrera le patrimoine ALIAI,
- réaliser un immeuble en copropriété entre la Fondation ALIAI, l'OAI et l'ALII.

L'OAI est chargé de l'organisation d'un concours d'architecte pour concevoir la maison des <Bâtisseurs de la Modernité>, terme attribué aux ingénieurs, architectes et industriels par Charles Barthel dans son discours prononcé à l'occasion du centenaire de l'ALIAI, terme apprécié et développé dans son message par le Premier Ministre Jean-Claude Juncker.

L'accès de ce Foyer ne sera pas réservé aux seuls membres de nos associations.

Ce sera un lieu de rencontre et de travail de tous ceux qui désirent prendre une part plus active à la vie économique du pays et à la défense des valeurs culturelles et scientifiques.

**Jean-Pierre WAGENER**, ingénieur  
Président de l'ALIAI



Après plus de quatre années de mûrissement de l'idée d'une mise en valeur de leur patrimoine et de la création de locaux qui soient enfin à la hauteur des missions et des ambitions de leurs associations et membres,

la Fondation Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels, et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils du Luxembourg ont lancé en novembre 2004 un concours d'architectes pour un projet d'immeuble en copropriété au boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg. L'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs Industriels allait se joindre au cercle des futurs copropriétaires lors de la phase finale du concours.

La belle publication que nous tenons en mains sept mois plus tard relate : -d'une part le formidable travail fait par les 44 architectes qui ont soumis leurs projets; -mais d'autre part aussi le consensus sur le programme de construction, trouvé au bout de longues discussions entre tous les participants à la maîtrise d'ouvrage.

En ca. 1500 m<sup>2</sup> de surfaces brutes, dont ca. 950 m<sup>2</sup> hors sol, la maîtrise d'ouvrage demandait aux architectes de formuler un projet qui respecte les multiples contraintes liées au terrain, aux reculs et alignements imposés, aux programmes spécifiques des trois copropriétaires, à la sécurité, à l'accessibilité, à la flexibilité d'utilisation, aux choix techniques « low tech » et à un fonctionnement en basse consommation d'énergie, et un projet qui en plus soit l'expression d'une identité remarquable.

C'est finalement le jury, très compétent et consciencieux, qui, au bout de nombreuses analyses et discussions autour des projets soumis, allait aboutir à la conclusion unanime que l'image des « bâtisseurs de l'avenir » ne pouvait durablement être représentée par un geste simplement fort et spectaculaire qui fasse fi des contraintes du programme, mais qu'il fallait surtout témoigner à travers le projet lauréat de la qualité d'une bonne intégration du programme dans le contexte urbain, social et historique donné.

Le projet lauréat de Tetra Architectes Paul Kayser et associés a su résoudre avec beaucoup de doigté les problèmes posés et s'insère parfaitement dans le site tout en restant remarquable et remarqué. Gageons qu'il saura aussi s'enrichir des solutions à donner aux futures contraintes liées à sa construction et à son utilisation dans les décennies à venir.

Je tiens ici à féliciter les lauréats et tous les architectes qui ont apporté leurs idées à l'élaboration de ce projet ambitieux, et je voudrais aussi les remercier eux et tous ceux qui en tant que membres des groupes de réflexion sur le programme, du comité d'organisation, du préjury et du jury se sont associés à ce beau succès.

Mais il faudra aller au-delà des dessins et réaliser le projet !

Osons espérer une mise en route du chantier en début 2006, pour envisager une inauguration en automne 2007.

Il faut admirer la clairvoyance et le courage des futurs copropriétaires, et souligner que pour la construction ils dépendront des moyens que leurs membres, amis et alliés engageront avec eux, et, en conclusion, j'ose dès à présent solliciter la collaboration et l'aide de tous ceux-ci afin que puisse rapidement devenir réalité ce beau et nécessaire projet pour un nouveau siège ALIAI/OAI.

**Martin Lammar**, architecte  
Président OAI



Quel grand défi pour les architectes, les ingénieurs et les industriels d'imaginer la maison de l'architecture et de l'ingénierie.

Quelle noble, mais difficile tâche pour le jury de choisir le projet qui deviendra réalité.

Le 24 février 2005 le jury a été appelé une première fois pour statuer, dans l'anonymat total, sur 44 projets du 1er degré déposés le 18 février 2005, pour en retenir cinq pour le 2<sup>e</sup> degré, en appréciant les projets selon les critères d'évaluation fixés au cahier des charges. Le jury a formulé les recommandations à respecter par les concurrents lors de l'élaboration des projets du 2<sup>e</sup> degré.

Le 1<sup>er</sup> juin 2005, le jury se retrouve pour juger des cinq projets du 2<sup>e</sup> degré, remis le 25 mai 2005, toujours dans l'anonymat. En application des critères d'évaluation, l'analyse approfondie des points forts et des points faibles de chaque projet, a permis au jury de faire sa sélection.

La qualité des projets a rendu le choix des lauréats difficile. Les félicitations du jury vont aux lauréats et avant tout au bureau Tetra Architectes Paul Kayser et Associés, 1er prix, dont le projet fut plus particulièrement apprécié pour la générosité en volume et en surface, pour son intégration dans le site et son identité marquante ainsi que pour son caractère fonctionnel. Que les recommandations du jury puissent par ailleurs guider le lauréat dans la poursuite des travaux.

Je ne voudrais pas manquer de féliciter la Fondation Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils de l'initiative de lancer un concours d'architectes pour la construction de leur siège. Je voudrais également féliciter l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils pour l'organisation parfaite de ce concours anonyme.

Finalement, je voudrais remercier les membres du préjury qui, par leur travail exemplaire, ont contribué au bon déroulement des séances du jury.

Il ne me reste plus qu'à encourager tous ceux qui participeront à la réalisation de la maison de l'architecture et de l'ingénierie et de leur souhaiter une bonne réussite et un grand succès.

Que les portes s'ouvrent en 2007, année de la culture à Luxembourg !

**Martine Vermast**, architecte-directeur, Ville de Luxembourg  
Présidente du jury

La Fondation Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels, et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils du Luxembourg entendent réaliser en copropriété une maison de l'architecture et de l'ingénierie appelée à fournir les locaux pour les activités d'une part de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels et des associations lui apparentées, et d'autre part de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils.

### 1. Le terrain de construction

Le projet sera réalisé à Luxembourg, au boulevard Grande-Duchesse Charlotte, numéro 4 et 6, en les deux parcelles suivantes :

- commune de Luxembourg, section « LF » dite de la Ville-Haute au lieu-dit Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 711/2071 maison place 02a60ca (6, bld G.D. Charlotte),
- commune de Luxembourg, section « LF » dite de la Ville-Haute au lieu-dit Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 711/2176 maison place 02a93ca (4, bld G.D. Charlotte), surface cadastrale totale : 05a53ca.

Les deux anciennes maisons d'habitation occupant ces parcelles sont appelées à être démolies, mais il est laissé à l'appréciation des candidats d'en intégrer éventuellement des parties (ex. façade) dans leur projet.

### 2. Alignement, reculs, volumes, surfaces

Les projets présenteront une exploitation optimale de la constructibilité du terrain.

Au présent programme est joint un plan avec l'indication pour le projet de l'alignement de la façade-avant (tel qu'introduit pour autorisation à l'Administration des Ponts & Chaussées) et des reculs latéraux et postérieurs, et des hauteurs de corniche (tels que découlant du règlement d'urbanisme de la Ville de Luxembourg) ; un extrait du règlement d'urbanisme pour les zones mixtes 3, et des extraits du règlement des bâtisses sont joints.

Ces indications sont à respecter et un PAP sera dressé sur base du projet lauréat ainsi établi.

### 3. Autres règlements

Les projets présentés devront être autorisables par leur respect de toutes les réglementations qui régissent la construction au Luxembourg. En particulier la conformité du projet par rapport à tous les règlements de l'Inspection du Travail et des Mines, et notamment par rapport au compartimentage et aux voies d'issues de secours doit être assurée. Des extraits significatifs des textes en vigueur sont annexés au présent programme.

### 4. Accessibilité

Tout en notant que, conformément à la loi de 2001 sur l'accessibilité, le présent projet n'est pas visé par les exigences du règlement grand-ducal à ce sujet, le maître de l'ouvrage entend rendre tous les locaux qui accueillent des visiteurs facilement accessibles en installant au moins les équipements spécifiques suivants :

- un ascenseur adapté à tous les niveaux du bâtiment, accessible en fauteuil roulant et équipé des dispositifs de commande pour mal-voyants,
- des accès sans marches à tous les niveaux accueillant des visiteurs,
- un local sanitaire adapté à l'usager en fauteuil roulant (aire de manœuvre de diamètre 160 cm).

Des extraits significatifs du guide des normes « accessibilité » édité par le Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse sont joints.

### 5. Forme, Matériaux et Identité

Les associations qui occuperont l'immeuble à réaliser comptent parmi leurs membres des représentants de toutes les industries luxembourgeoises et notamment, en parfaite entente collégiale, de tous les producteurs de matériaux de construction.

Le nouvel immeuble devrait avoir une identité claire et facilement identifiable, par son architecture, sa forme et son expression.

Tous les matériaux à mettre en oeuvre doivent présenter toutes les assurances de salubrité et de durabilité par rapport à l'environnement et à la santé des utilisateurs.

### 6. Flexibilité d'utilisation

La construction du nouvel immeuble constitue pour les copropriétaires un investissement à long terme; les activités abritées dans cet équipement important pouvant éventuellement évoluer dans les années à venir, les projets devraient proposer une structure et des locaux permettant une certaine flexibilité d'utilisation.

### 7. Choix techniques

Partant de l'idée que le confort et le bien-être des utilisateurs d'un bâtiment ne sont pas proportionnels à l'envergure des équipements techniques mis en oeuvre, tous les choix permettant un bon fonctionnement de l'immeuble en « low-tech » seront particulièrement appréciés. Par exemple : des bureaux occupés en permanence disposés en façade-arrière à l'abri du bruit de la route sont à préférer à l'utilisation de fenêtres spéciales ; la lumière du jour est à préférer à la lumière électrique ; des plantations ou avant-corps ombrageant les parties vitrées des façades sont à préférer à des pare-soleil télécommandés ; outre pour les grandes salles de réunion, une ventilation mécanique est à éviter ; pour les salles ventilées, la climatisation est à éviter, mais un système de refroidissement adiabatique peut être envisagé.

Une attention particulière sera accordée à tout souci de réduction de la consommation d'énergie du bâtiment, et une isolation optimale est à prévoir, et éventuellement l'intégration de sources d'énergie renouvelables peut être proposée.

### 8. Copropriété

Le programme des surfaces ci-après indique les besoins spécifiques des copropriétaires.

Les architectes proposeront dans leur projet la disposition des différentes surfaces en veillant à ce que les locaux des différents copropriétaires soient regroupés en entités séparées clairement définies et identifiables. L'établissement de plans de cadastre vertical doit être possible.

Si un projet peut proposer dans le volume constructible des surfaces supérieures aux besoins exprimés ci-dessous, il peut être d'intérêt de créer des locaux supplémentaires (pour un copropriétaire à définir) plutôt que d'accroître la surface des salles décrites.

### 9. Occupation et fréquentation

Afin de permettre aux architectes d'apprécier la juste disposition des différents locaux, les indications suivantes quant à l'occupation et la fréquentation peuvent être faites :

Grande salle d'exposition et de conférences :

- Ca. 30 réunions de ca. 100 pers. par an
- Ca. 4 expo./an avec 80 visiteurs/semaine

ALIAI et associations affiliées :

- le jour : 2 secrétaires à mi-temps  
10 visiteurs/jour
- le soir : 2 réunions de ca. 12 pers. par semaine

OAI :

- tous les jours : direction et secrétariat de 5 personnes  
20 visiteurs/jour
- toutes les semaines : 3 réunions de ca. 7 à 15 personnes

L'ensemble du programme représente une surface brute maximale d'environ 1500 m<sup>2</sup> dont environ 950 m<sup>2</sup> hors sol.

**SOUS-SOLS (NOMBRE D'ÉTAGES SELON PROJET)**

**Commun**

Escalier et ascenseur  
Garage 1 empl./ 125 m<sup>2</sup> de surface nette de bureaux etc.  
Locaux techniques, poubelles, etc.

**Fondation ALIAI**

Evt. Sanitaires et annexes de la grande salle  
Dépôts et Archives

**ALII**

Dépôts et Archives

**OAI**

Dépôts et Archives

**HORS SOL (SUR 3,8 ÉTAGES)**

**Commun**

Boîtes aux lettres	à l'extérieur	
Hall d'Entrée et Foyer (cf. note 1)	1 au moins	15,0
Escalier et ascenseur		

**Fondation ALIAI**

Salle multifonctionnelle (cf. note 2)	1	160,0
Kitchenette/Buvette	1	10,0
Dépôt pour la salle	1	10,0
Bureaux de Secrétariat	2 à 15 m <sup>2</sup>	30,0
Salles pour associations (avec armoires-archives)	3 à 15 m <sup>2</sup>	45,0
Salle de réunion du Conseil	1 à 20 m <sup>2</sup>	20,0
«Clubhouse» (fauteuils, tables basses, etc.) pour ca. 10 personnes	1 à 25 m <sup>2</sup>	25,0
Sanitaires et débarras		10,0

**ALII**

Salle de réunion	1 ca.	40,0
Coin buvette	1 2x3m	6,0
Toilette et débarras		2,0
Local technique, serveurs	1	2,0

**OAI**

Accueil Réception	1	15,0
Centre de Documentation	1	100,0
Bureaux	4	75,0
Stock imprimés à l'étage	1	10,0
Dépôt et serveurs	1	15,0
Sanitaires		10,0
Salle de réunion	1	20,0
Salle du Conseil (divisible 1/3 et 2/3)	1	50,0
Kitchenette	1	5,0



**Notes**

**Note 1.** Hall d'accueil  
Il s'agira d'un point d'orientation et d'information (vers l'extérieur et vers l'intérieur) sans présence permanente (prévoir la possibilité pour un poste de travail pour une personne lors de manifestations publiques).  
Le hall d'entrée pourra faire foyer pour la salle multifonctionnelle. Une partie du terrain, évt. à aménager en jardin/terrasse pourra être combinée avec le foyer.

**Note 2.** Salle polyvalente  
Salle de conférences (pour ca. 180 personnes en sièges en rangées), d'expositions, de réceptions...  
Il s'agira d'une salle modulable et multifonctionnelle de hauteur adaptée disposant de:  
Plancher droit, avec gradins (mobiles) rétractables ; régie technique et possibilité de projections ; acoustique adaptée et si nécessaire sonorisation ; moyens d'obscurcissement ; éclairage général et éclairage « de scène » ; ventilation

**PROCEDURE**

Concours d'architectes anonyme à deux degrés.  
Premier degré, concours d'idées ouvert sur base de projets 1/200.  
Deuxième degré, concours de réalisation anonyme sur base de projets 1/100.

**CALENDRIER**

**Concours**

**Premier degré**

- 1.1 Publication de l'avis : samedi 20 novembre 2004
- 1.2 Clôture des inscriptions : mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2004 (103 bureaux)
- 1.3 Date de mise à disposition du dossier : vendredi 3 décembre 2004 (98 bureaux)
- 1.4 Visite des lieux et colloque : mercredi 15 décembre 2004 14h
- 1.5 Date limite d'envoi des questions : lundi 20 décembre 2004
- 1.6 Date limite des réponses aux questions : mercredi 12 janvier 2005
- 1.7 Date limite du dépôt des projets auprès de l'huissier : vendredi 18 février 2005 à 17h (44 projets)
- 1.8 Date des opérations du pré-jury : lundi 21 et mardi 22 février 2005
- 1.9 Date du début des opérations du jury : jeudi 24 février 2005
- 1.10 Date de communication des numéros des projets retenus : lundi 28 février 2005

**Deuxième degré**

- 2.1 Date de mise à disposition des instructions / dossier du second degré : lundi 14 mars 2005
- 2.2 Date limite d'envoi des questions : mercredi 30 mars 2005
- 2.3 Date d'envoi des réponses aux questions : mardi 12 avril 2005
- 2.4 Date limite du dépôt des projets auprès de l'huissier : vendredi 20 mai 2005 à 17h (5 projets)
- 2.5 Date limite de remise des maquettes auprès de l'huissier : mercredi 25 mai 2005 à 17h
- 2.6 Date des opérations du pré-jury : vendredi 27 et samedi 28 mai 2005
- 2.7 Date pour les opérations du jury : mercredi 1er juin 2005
- 2.8 Date pour la levée de l'anonymat : lundi 6 juin 2005
- 2.9 Date pour la proclamation publique des résultats : lundi 20 juin 2005
- 2.10 Dates pour l'exposition des projets : 20 au 29 juin 2005 au Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster (Agora) à Luxembourg-Grund

**Réalisation**

Début chantier printemps 2006  
Fin chantier, inauguration automne 2007

## LE PREJURY

Réunions: 21 / 02 / 2005  
22 / 02 / 2005  
27 / 05 / 2005  
28 / 05 / 2005

### Préjury composé par

**M. Georges Lamesch**, architecte, secrétaire général de l'OAI  
**M. Jeannot Koch**, ingénieur-conseil, trésorier de l'OAI  
**M. Nico Engel**, architecte, membre du Conseil de l'OAI  
**M. Mike Goblet**, ingénieur-conseil, membre du Conseil de l'OAI  
**Mme Marie Hélène Lucas**, architecte, membre du Conseil de l'OAI  
**M. Charles Dondelinger**, directeur général adjoint P&T,  
membre du conseil d'administration de l'ALIAI  
**M. Lucien Seywert**, chef de projet ARCELOR, membre du conseil d'administration de l'ALIAI



## LE JURY

Réunions: 24 / 02 / 2005  
01 / 06 / 2005

### Jury composé par

**M. Jean-Pierre Wagener**, ingénieur, président de l'ALIAI  
**M. François Jaeger**, ingénieur, président de l'ALI  
**M. Martin Lammar**, architecte, président de l'OAI  
**M. Gaston Flesch**, ingénieur-conseil, vice président de l'OAI  
**M. Fernand Otto**, architecte, directeur des Bâtiments Publics  
**Mme Martine Vermast**, architecte-directeur, Ville de Luxembourg, présidente du jury  
**M. Paul Fritsch**, architecte  
**M. André Lavandier**, ingénieur-conseil  
**M. Félix Thyès**, architecte  
**Mme Sylvie Gaspard**, architecte, membre suppléant  
**M. Pierre Hurt**, directeur de l'OAI, secrétaire du jury.

## RAPPORT DE LA SEANCE DU JURY (2<sup>EME</sup> DEGRE)

MERCREDI 1ER JUIN 2005 DE 9 A 17 H AU FOYER TECHNIQUE DE L'ALIAI  
4 - 6 BD GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE A LUXEMBOURG

### Présences :

**Jean-Pierre WAGENER**, ingénieur, président de l'ALIAI  
**François JAEGER**, ingénieur, président de l'ALI, à partir de 16h15  
**Martin LAMMAR**, architecte, président de l'OAI  
**Gaston FLESCHE**, ingénieur-conseil, vice-président de l'OAI  
**Fernand OTTO**, architecte, directeur des Bâtiments Publics  
**Martine VERMAST**, architecte-directeur, Ville de Luxembourg  
**Paul FRITSCH**, architecte  
**André LAVANDIER**, ingénieur-conseil  
**Félix THYES**, architecte  
Membre suppléant : **Sylvie GASPARD**, architecte  
Secrétaire du jury sans droit de vote : **Pierre HURT**, directeur administratif de l'OAI

**Délégation du préjury : Nico ENGEL**, architecte de 9 à 10h30

**Pièces distribuées :**

- Rapport de la réunion du jury du 24 février 2005
- Les recommandations du jury aux 5 candidats pour le 2<sup>ème</sup> degré
- Les réponses aux questions du 2<sup>ème</sup> degré
- Copie de la documentation de projet des 5 participants du 2<sup>ème</sup> degré
- Rapport (2 tableaux) des 2 séances du pré-jury du 27 et 28 mai 2005

### Délibérations du jury :

**Martine VERMAST**, présidente du jury, souhaite la bienvenue aux membres du jury et du préjury.

#### 1) Approbation et signature du procès-verbal de la réunion du jury du 24 février 2005

**Résolution 1 :** Après une succincte présentation par **Pierre HURT**, le procès-verbal est approuvé.

#### 2) Exposé des renseignements/recommandations fournis aux 5 concurrents du 2<sup>ème</sup> degré

**Martin LAMMAR** résume les points essentiels communiqués aux 5 participants.

#### 3) Présentation des travaux du préjury (réunions du 27 et 28 mai 2005)

**Nico ENGEL** présente les points ci-après sur base des tableaux distribués :

- Livraison par l'huissier le 27 juin 2005 à 9h des 5 projets (5x3 panneaux et 5 maquettes). Les projets et les maquettes ont été remis dans les délais auprès de l'huissier.
- **Contrôle des pièces à remettre :** Toutes les pièces ont été remises, hormis pour le projet 091204, le CD-ROM ne comportait pas les documents demandés.
- **Contrôle de la conformité des projets au programme :** Un tableau détaillé muni des remarques du préjury est distribué aux membres du jury.
- **Contrôle du coût :** voici un extrait du tableau distribué, établi par le préjury sur base des prix unitaires suivants : sous-sol, 1000 €/ m<sup>2</sup> / hors-sol, 1200 €/ m<sup>2</sup> / volume 300 €/m<sup>3</sup>.

Projet	m <sup>2</sup> brut total	EUROS	m <sup>3</sup> brut	EUROS
637313	1 441,82	1 657 298	5 694,92	1 708 476
091204	1 443,78	1 626 596	5 313,72	1 594 116
731202	1 620,31	1 846 480	5 898,04	1 769 413
719587	1 350,35	1 535 720	5 242,56	1 572 768
173111	1 541,11	1 743 000	5 369,24	1 610 772

En général pour les 5 projets remis, le préjury n'a pas détecté de fautes de conception. Les surfaces et le programme ont été plus ou moins respectés.

Tous les locaux demandés sont bien intégrés aux projets, mais leurs surfaces respectives varient.

Les membres du jury remercient Nico ENGEL et les autres membres du préjury pour leur travail très efficace.

#### 4) Présentation des concepts énergétiques

**André LAVANDIER** souligne que les 5 concurrents ont travaillé le thème du concept énergétique, mais les degrés de précision varient. Les solutions proposées permettront d'obtenir les objectifs établis par le commettant.

### 5) Projets soumis à délibération

**Résolution 2 :** Le jury décide d'une manière unanime de retenir les 5 projets pour les délibérations du 2<sup>ème</sup> degré. La numérotation ci-après sera appliquée aux projets :

<b>637313</b>	<b>n° 101</b>
<b>091204</b>	<b>n° 102</b>
<b>731202</b>	<b>n° 103</b>
<b>719587</b>	<b>n° 104</b>
<b>173111</b>	<b>n° 105</b>

### 6) Analyse des 5 projets et 1ère appréciation par le jury

#### PROJET 101

##### Points positifs

- L'intégration au site, par le volume proposé, est réussie.
- Le génie technique est assez élaboré.

##### Points faibles

- Les surfaces sont à raison de 10 à 25% inférieures à celles établies au cahier des charges; notamment la salle polyvalente – 30 m<sup>2</sup>.
- Le dépôt et la kitchenette sont intégrés dans la salle polyvalente.
- Eventuel problème de mise en sécurité (protection feu), problème de compartimentage, portes coupe-feu,...
- Les parkings sont difficilement praticables.
- La salle de réunion du Conseil ALIAI est sans lumière naturelle.
- L'identité n'est pas assez marquante.
- En général, les recommandations du jury pour le 2<sup>ème</sup> degré, notamment quant au sous-sol, n'ont pas été assez respectées.

#### PROJET 102

##### Points positifs

- L'identité revêt un caractère fort.
- L'intégration au site est marquante.
- Le caractère ouvert du rez-de-chaussée côté rue est réussi.
- Les surfaces respectent le programme.

##### Points faibles

- La salle polyvalente et le club-house ne fonctionnent pas d'une manière indépendante; accès au club-house uniquement par la salle polyvalente.
- Le centre de documentation est situé aux sous-sols -1 et -2 et il est déconnecté du secrétariat OAI à l'étage 1.
- Les fonctions ALIAI sont dispersées, à savoir « club-house » au rez-de-chaussée et « secrétariat » à l'étage 2.
- Problème général quant au fonctionnement indépendant des activités des futurs utilisateurs.
- 2 des 7 parkings sont difficilement praticables.
- Les aspects du génie technique ne sont pas assez étudiés (au sous-sol, problème avec les gaines techniques...)
- Les recommandations du jury pour le 2<sup>ème</sup> degré, notamment quant au centre de documentation, n'ont pas été assez respectées; le projet n'a pas évolué positivement.

#### PROJET 103

##### Points positifs

- Projet lumineux et « généreux » en volume et en surface
- L'intégration au site est réussie.
- L'identité revêt un caractère assez marquant.
- Convivialité et confort, entre autres, solutions proposées côté rue et surtout jardin, caractère ouvert...
- Les surfaces du programme ont été respectées.
- Les aspects de génie technique sont bien élaborés.
- Le projet permet le fonctionnement indépendant des activités des futurs utilisateurs.
- En général, le projet a très bien évolué suite aux recommandations du jury pour le 2<sup>ème</sup> degré.

##### Points faibles

- Surface vitrée importante du centre de documentation (surchauffe).
- Conformité du retrait par rapport au règlement des bâtisses.
- Le parking près de la porte est difficilement praticable.

#### PROJET 104

##### Points positifs

- Les surfaces ont été respectées.
- L'absence de rampe est un point positif.

##### Points faibles

- L'implantation de la salle polyvalente au sous-sol -2 (seulement lumière zénithale).
- Non-conformité de l'étage en retrait avec le règlement des bâtisses.
- Les locaux techniques ne sont pas représentés.
- Club-house isolé réduit la constructibilité du projet et celle du projet voisin.
- Mauvaise exploitation des potentialités des surfaces à l'arrière.
- Façade mouvementée.
- En général, ce projet n'a pas beaucoup évolué par rapport au premier degré; les recommandations du jury pour le 2ème degré n'ont pas été assez respectées.

#### PROJET 105

##### Points positifs

- Architecture sobre et marquante.
- Les surfaces ont été respectées, sauf pour la salle polyvalente.
- Les solutions fonctionnelles sont en adéquation avec les besoins des utilisateurs.

##### Points faibles

- Les parkings sont difficilement praticables.
- Le concept du génie technique est très général.
- Identité très formaliste.
- Projet très peu flexible.
- Création de nombreuses vues sans intérêt sur le voisin.

#### 7) Rappel de critères d'évaluation

**Martine VERMAST** rappelle les critères d'évaluation mentionnés dans le règlement du concours :

- la qualité architecturale du projet
- l'insertion du projet dans le site
- l'identité
- le concept énergétique
- l'utilisation fonctionnelle
- le coût du projet
- la flexibilité des surfaces
- le caractère d'ouverture et d'accueil
- les frais d'entretien du bâtiment réalisé

#### 8) Evaluation des projets

**Résolution 3** : Lors d'un premier tour de sélection,

projet 101 : 1 voix    projet 102 : 6 voix    projet 103 : 8 voix

projet 104 : 0 voix    projet 105 : 0 voix

**les projets 101, 102, 103 sont retenus.**

**Résolution 4** : Après un deuxième tour de sélection, **les projets 102 et 103 sont retenus** d'une manière unanime.

**Résolution 5** : Sur proposition de **Martine VERMAST**, les 9 critères d'évaluation sont pondérés et les projets 102 et 103 sont appréciés en parallèle sur chacun des critères :

Critères d'évaluation	Pondération	Projet 102 *)	Projet 103 *)
la qualité architecturale du projet	30	21	25
l'insertion du projet dans le site	10	8	9
l'identité	10	9	6
le concept énergétique	10	5	8
l'utilisation fonctionnelle	30	13	25
le coût du projet	10	9	7
la flexibilité des surfaces	10	8	9
le caractère d'ouverture et d'accueil	10	8	9
les frais d'entretien du bâtiment réalisé	10	7	6
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>88</b>	<b>104</b>

\*) valeurs moyennes des points attribués par les membres du jury

#### PROJET 102

(+) Architecture marquante.

(-) Défaut de fonctionnalité, vide (escalier) façade avant, manque de convivialité côté jardin.

#### PROJET 103

(+) Architecture durable tant par son aspect esthétique que fonctionnel, rampe bien intégrée, façade sur bd : élément saillant s'affirmant d'une manière harmonieuse par rapport au bâtiment voisin (à droite), fonctions des différents utilisateurs clairement délimitées, néanmoins le caractère flexible est maintenu, caractère accueillant sur toute la surface du rez-de-chaussée, notamment l'utilisation de l'espace vers l'arrière.

**Résolution 6** : Sur base de la classification établie et du débat mené, le jury décide d'une manière unanime d'attribuer

**le premier prix**      **au projet 103 (731202),**  
**le deuxième prix**    **au projet 102 (091204),**  
**le troisième prix**    **au projet 101 (637313).**

#### 9) Recommandation du jury au lauréat (projet 103) (731202)

##### Résolution 7 :

- Rendre le projet constructible en le conformant pleinement au règlement sur les bâtisses.
- Opter pour les choix adéquats en vue de rapprocher le devis du coût d'objectif (revoir les surfaces, les matériaux).
- Retravailler l'étage en retrait en évitant une trop grande surface vitrée (surchauffe estivale).  
Le programme du centre de documentation n'impose pas une utilisation tellement marquée de l'élément verre.
- reconsidérer/analyser de manière approfondie le système et les matériaux des stores et de la double peau selon les aspects de robustesse, de frais d'exploitation, de fiabilité, d'adéquation entre investissement et utilité.
- Renforcer l'identité de la façade avant en accentuant encore les pleins, les vides, les obliques. Eventuellement reprendre la ligne oblique au niveau du rez-de-chaussée.
- Remplacer le parking près de la porte par un local fermé dédié à l'emplacement des poubelles.

#### 10) Proclamation des résultats

Afin de pouvoir présenter sous forme anonyme les résultats du concours aux conseils de la Fondation ALIAI et de l'OAI, les démarches ci-après sont retenues :

\* 06/06/05 à 17h30 au Foyer technique :

présentation des délibérations du jury par **Martine VERMAST**

validation des résultats par les conseils de la Fondation ALIAI et OAI

levée de l'anonymat par l'huissier

18h30 accueil des 5 lauréats.

\* 07/06/05 : Les participants seront informés des résultats du concours par courrier.

pour mémoire

20/06/05 17h Abbaye Neumünster Agora vernissage exposition (=> 29/06/05) / présentation de la publication en présence de la presse...

27/06/05 18h Abbaye Neumünster Agora réception membres, gouvernement...

#### 11) Signatures

**Jean-Pierre WAGENER** et **Martin LAMMAR** remercient vivement les membres du jury pour l'excellent travail fourni tout au long de la séance du jury.

**Luxembourg, le 01 / 06 / 2005**

**Le jury**

## LEVÉE DE L'ANONYMAT

LUNDI 6 JUIN 2005 AU FOYER TECHNIQUE DE L'ALIAI  
4 - 6 BD GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE A LUXEMBOURG

Levée de l'anonymat en présence de l'huissier, des lauréats et des conseils d'administration de l'ALIAI, de l'OAI et de l'ALII



### 1<sup>er</sup> PRIX

TETRA ARCHITECTES PAUL KAYSER & ASSOCIES  
N° 731202

page 18

### 2<sup>e</sup> PRIX

SCHEMEL WIRTZ ARCHITECTES  
N° 091204

26

### 3<sup>e</sup> PRIX

ATELIER D'ARCHITECTURE DARIUSZ PAWLOWSKI  
N° 637313

32

### SELECTIONNE

Lurdes DOS REIS NUNES  
N° 173111

38

### SELECTIONNE

Tatiana FABECK  
N° 719587

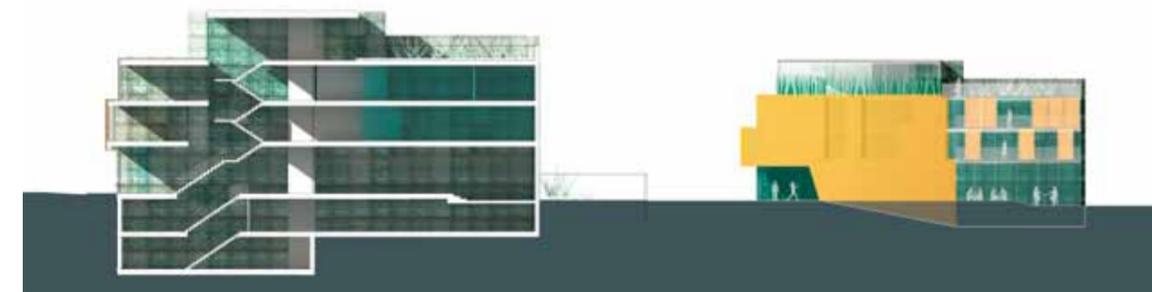
44

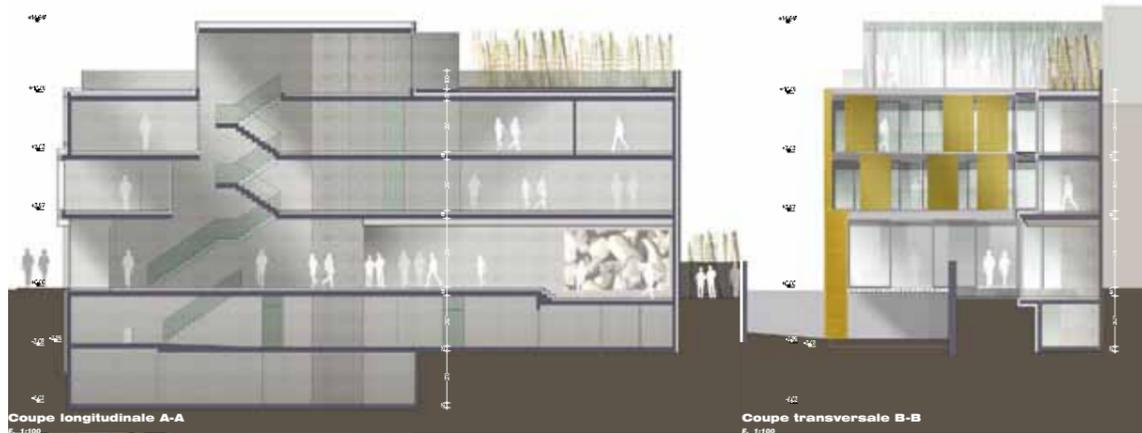
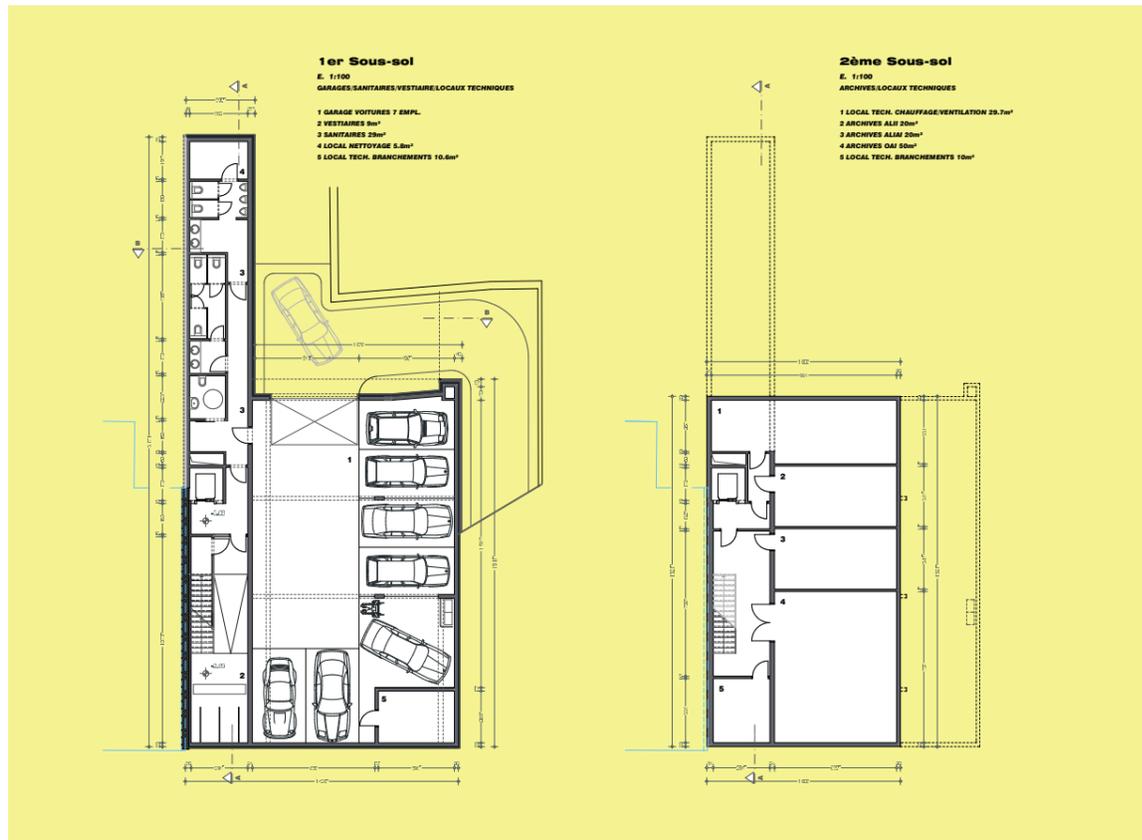
# 1<sup>ER</sup> PRIX



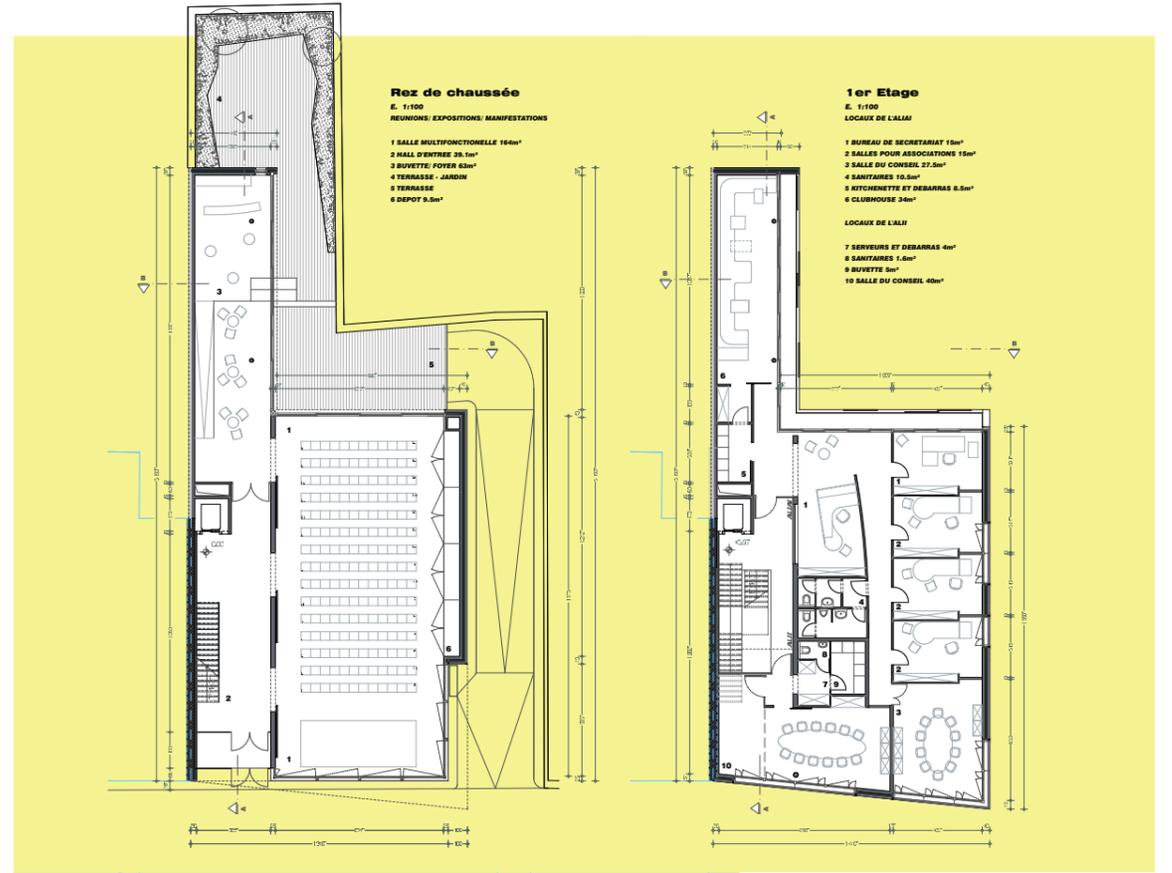
## TETRA ARCHITECTES PAUL KAYSER & ASSOCIES

KAYSER Paul  
WALLERS Patrick  
FRIEDERS Tun

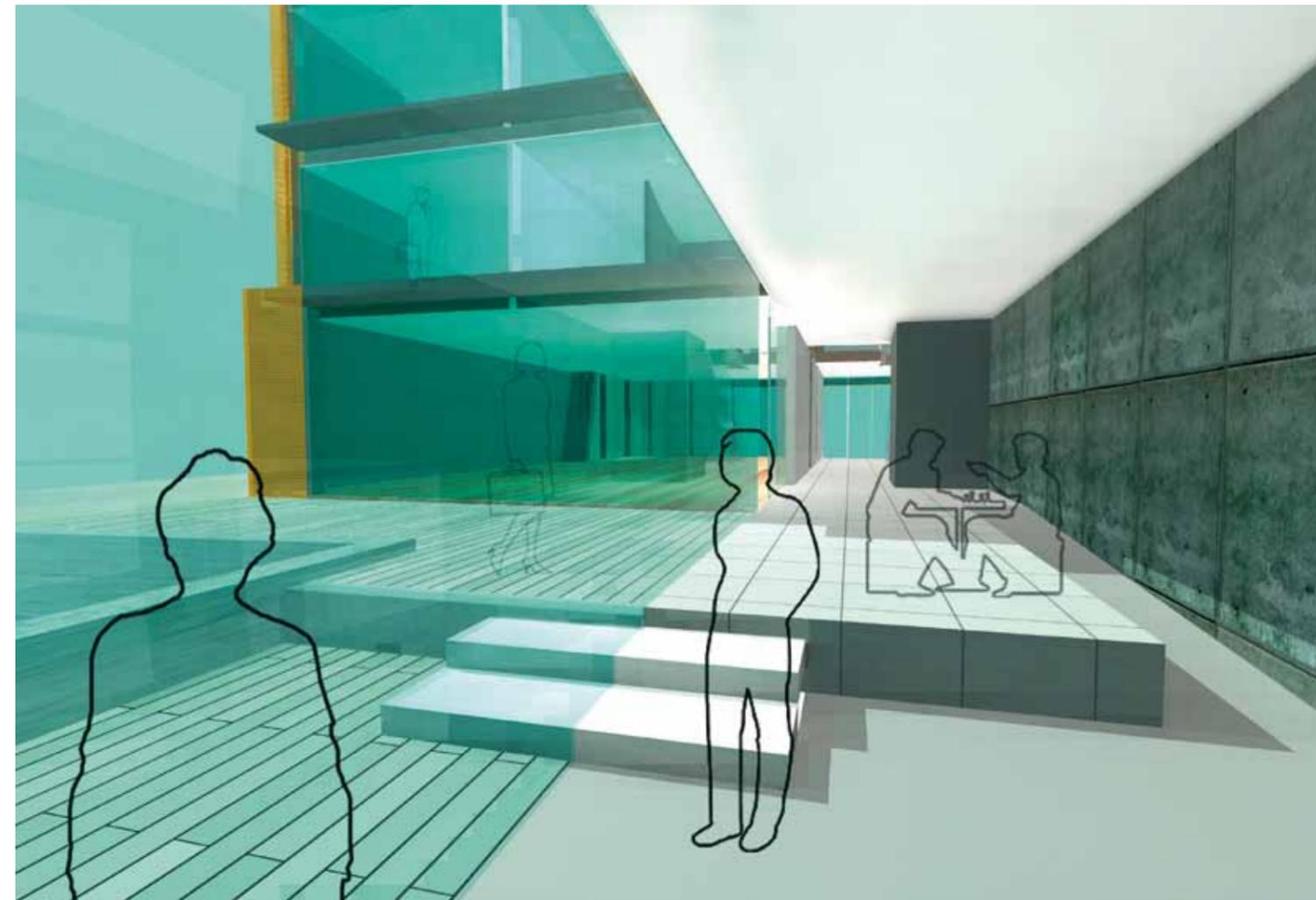
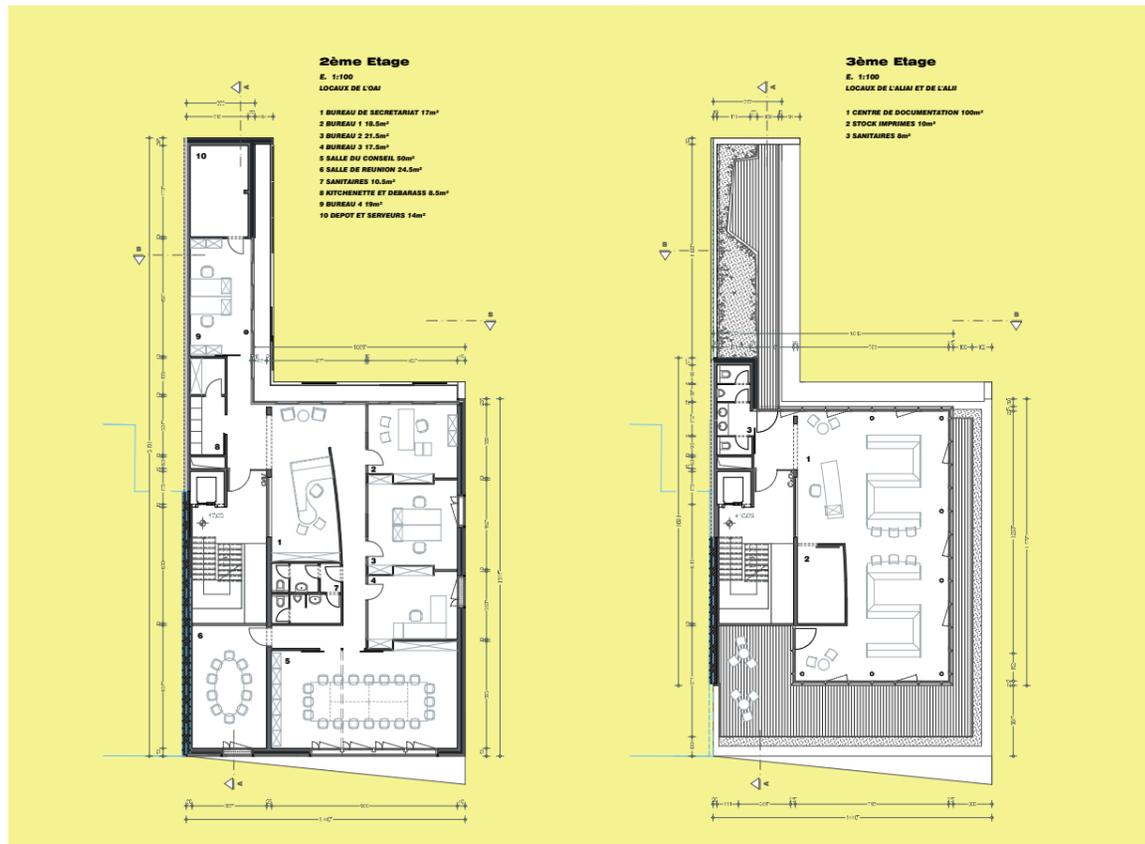




MAISON DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGENIERIE  
Concours d'architectes pour la construction du siège "ALIAI / ALII / OAI"



MAISON DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGENIERIE  
Concours d'architectes pour la construction du siège "ALIAI / ALII / OAI"



## MAISON DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE

### Conception architecturale

La volumétrie, les alignements et les textures définissent l'identité et la présence d'un bâtiment conçu comme un signal urbain ponctuant le rythme du boulevard.

En référence à la culture et au patrimoine industriel du pays, le volume - posé sur un socle en verre orienté vers la rue - est revêtu d'une peau en tissu métallique qui enveloppe les façades principales. Animée par le jeu des vides et des pleins, l'unité d'ensemble de ce monolithe est affirmée par l'enveloppe en tissu métallique dont les reflets évoluent sous les variations et les vibrations de la lumière.

Son organisation en plan est articulée autour d'une concentration des circulations verticales et des distributions dans une bande étroite adossée contre le pignon de l'immeuble mitoyen. Élément de raccord et de transition, ce mur vertical en béton vu se déploie en continu sur toute la hauteur de l'immeuble.

L'organisation des éléments constitutifs du hall, le contraste des matériaux employés et des textures sélectionnées ainsi que la prise de lumière naturelle en partie haute définissent et affirment le caractère ouvert de cette interface qui ordonne une distribution directe et claire vers les différents composants du programme : salle multi-fonctionnelle, espace d'exposition et cafétéria au rez-de-chaussée, bureaux et salles de réunion aux étages, centre de documentation en attique.

L'organisation du rez-de-chaussée assure une flexibilité d'exploitation maximale. Elle offre tout à la fois la possibilité d'une utilisation individuelle de chacun des espaces ainsi qu'une combinaison de ceux-ci en cas d'organisations événementielles.

La façade de la salle multi-fonctionnelle est généreusement vitrée sur rue. Elle peut être totalement transparente lors de la présentation d'expositions ou occultée pour des projections multimédia et l'organisation de conférences.

Situés dans le prolongement du hall d'entrée, l'espace foyer et la cafétéria sont intégrés dans le même volume. La continuité volumétrique intérieure, l'accessibilité et l'ouverture de ces espaces sur le jardin en définissent la qualité spatiale.

Aux étages, les bureaux et les salles de réunions sont disposés en périphérie d'un noyau regroupant les sanitaires et le secrétariat.

Autour du secrétariat - point de distribution et d'orientation - le plan s'organise de façon à disposer d'un éclairage naturel adapté aux fonctions et usages de chaque pièce de travail.

Les salles de réunion sont regroupées coté rue. Outre leur localisation à l'angle de deux façades, elles assurent le rôle de zone tampon entre la rue et les bureaux. La disposition et la flexibilité de cloisonnement des bureaux permettent de moduler l'agencement de ces espaces de travail orientés vers les zones plus calmes.

Les façades en murs rideaux vitrés combinées à des panneaux métalliques mobiles situées à l'arrière du bâtiment s'ouvrent sur le jardin.

Le « skybox » en attique accueille le centre de documentation, des terrasses accessibles et des jardins.

La maille métallique enrobe la construction et les ouvertures. Le tissu métallique fait office de brise soleil à l'endroit des fenêtres conventionnelles équipées de vitrage isolant.

Une maille dense recouvre les surfaces pleines des façades alors qu'une maille plus large est disposée devant les parties vitrées. Les maillages tissés sont tendus dans des cadres en inox accrochés sur la façade.

Un système coulissant en « chenille » permet à l'utilisateur de régler à sa convenance le degré d'ouverture du tissu métallique installé devant les fenêtres des bureaux.

### Conception énergétique

Le principe du concept énergétique proposé consiste à développer un système intégral adapté aux exigences et caractéristiques d'un immeuble de bureau à basse consommation d'énergie.

Calculées suivant la norme suisse SIA prise en référence pour ce projet, les performances du bâtiment sont inférieures de 14% par rapport aux valeurs cibles du concours.

La mise en œuvres des moyens suivants permet d'atteindre les objectifs visés :

Enveloppe extérieure étanche à l'air.

Isolation et protection par rapport aux sources de chaleur naturelles comme celles émises par le soleil d'été.

Systèmes techniques efficaces comme le groupe de ventilation avec récupération de chaleur et le système de refroidissement adiabatique.

Production de chaleur via un système avec chaudière à condensation et distribution à basse température.

Sélection globale des systèmes techniques afin de garantir un fonctionnement aisé et un coût d'exploitation raisonnable.

Au vu des faibles besoins en eau chaude réclamés par l'exploitation de ce bâtiment, l'utilisation optionnelle de l'énergie solaire n'est pas nécessaire.

Les zones de bureau et de conférence profitent au mieux des sources de lumière naturelle.

### Chauffage

La distribution de chaleur se fait par un plancher climatisant ou un chauffage au sol pour les bureaux et les salles de réunion. Ces systèmes de chauffage par le sol permettent un réglage individuel des locaux.

Pendant les périodes d'inoccupation, la salle de conférence est chauffée par des convecteurs. Pendant l'utilisation de ce local, le chauffage est assuré par l'installation de ventilation.

### Ventilation

L'installation de ventilation contrôlée des bureaux participe pleinement à la recherche d'économies d'énergie. Les bureaux et les salles de réunion sont équipées d'une installation de ventilation d'air. Le système de ventilation contrôlée participe à la réduction de nuisances sonores engendrées par l'environnement extérieur.

La salle de conférence est équipée d'une installation de ventilation avec récupération de chaleur et d'un système de refroidissement adiabatique.

Un climatiseur à double récupération est installé en sous-sol. Ce système est équipé d'un échangeur thermique.

75% de l'énergie consommée est exploitée et restituée par ce système de ventilation.

## 2<sup>E</sup> PRIX



### SCHEMEL WIRTZ ARCHITECTES

SCHEMEL Carlo

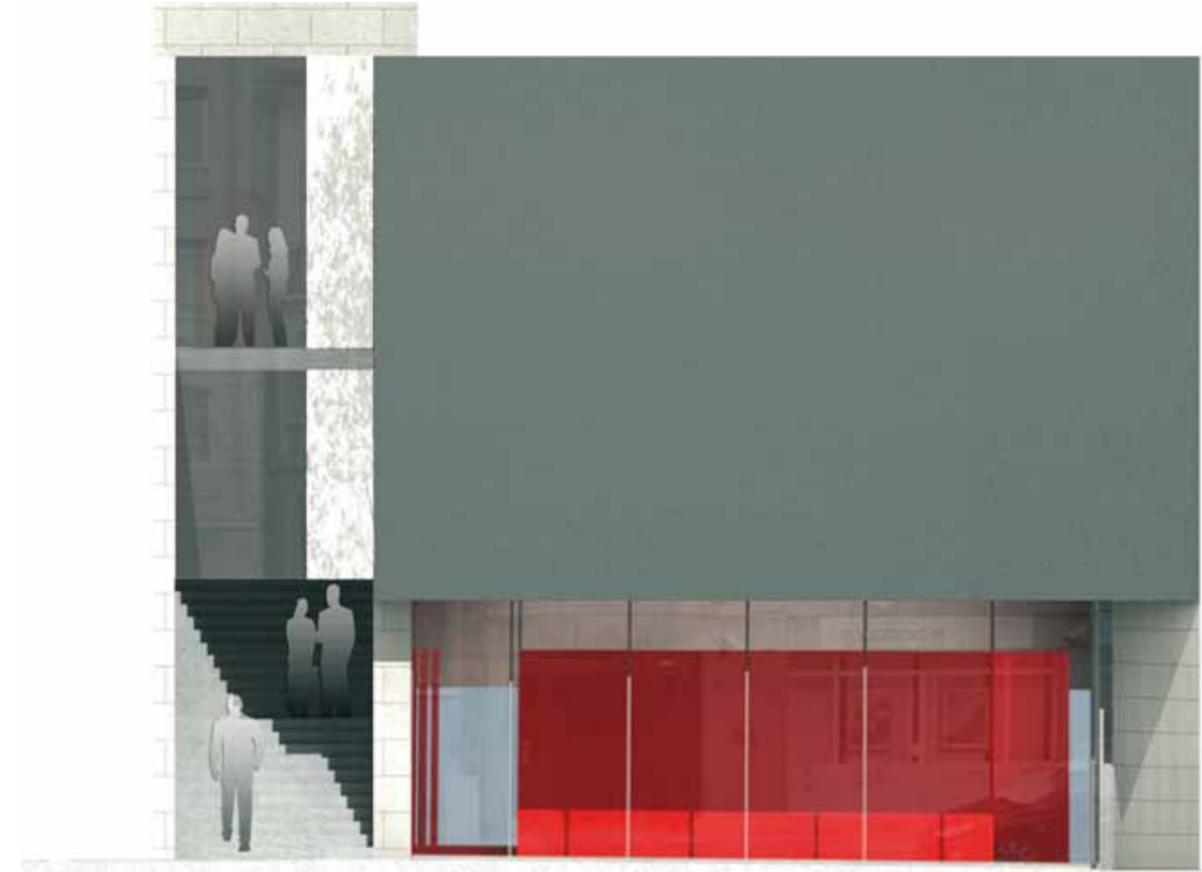
WIRTZ Patrick

BINDER Alexander

DIPPELHOFER Dominik

GOOSSE Grégory

LIGOTTI Sebastiano







## DESSCRIPTIF ARCHITECTURAL

### Concept urbain

Dans un environnement caractérisé par des constructions relativement hétérogènes, la « maison de l'architecture et de l'ingénierie » devrait reprendre et donner une nouvelle interprétation au style de bâtiment des villas urbaines qui se trouvent à proximité. Cet objectif est atteint par une séparation entre le voisin côté nord et le corps du bâtiment même.

### Ce concept comporte les avantages suivants:

- La « maison de l'architecture et de l'ingénierie » a son identité propre. Celle-ci est maintenue indépendamment d'une future nouvelle construction sur le terrain voisin.
- L'espace extérieur créé dans la séparation est défini par un escalier externe et confère au bâtiment une excellente situation d'entrée.
- La salle polyvalente au rez-de-chaussée est utilisable de manière autonome. Le chemin d'évacuation des étages se fait par l'escalier externe.
- Les trois parties de l'immeuble, c. à d. l'ALIAI, l'ALII et l'OAI sont utilisables de façon indépendante l'une de l'autre.

### Concept architectural

Le concept architectural supporte, en tenant compte du programme spatial prédéfini et de la topographie du terrain, l'intention urbaine de conférer une identité prégnante à la « maison de l'architecture et de l'ingénierie ».

Le concept est essentiellement marqué par l'interaction de deux éléments architecturaux, qui se distinguent nettement par leur utilisation, forme, matérialité et couleur :

- Le socle qui comporte la salle polyvalente au rez-de-chaussée destinée à un usage public. Dans la partie arrière et rétrécie du terrain le club-house, la documentation et les salles de réunions. Ce socle qui se compose pour l'essentiel de murs et de surfaces vitrées, se développe, devient surface murale et confère, avec la séparation, une identité propre au bâtiment.

La forme du bâtiment est définie par la géométrie du terrain et vise une utilisation maximale de la surface édifice.

Les parties murales du socle sont couvertes en pierres naturelles claires. De larges ouvertures lui confèrent une grande transparence.

- Le deuxième élément est un corps de bâtiment monolithique posé sur ce socle. Il comporte les bureaux et une partie des salles de réunions de l'ALIAI, l'ALII et l'OAI.

Des dépassements vers la rue par rapport au socle, le rendent visible et il devient un élément indépendant. En même temps, ce dépassement marque la situation d'entrée pour la salle polyvalente.

La façade est réalisée en béton teinté dans la masse. Vers le boulevard Grand Duchesse Charlotte le corps du bâtiment dispose d'un caractère monolithique marquant dû à sa matérialité et de sa façade fermée. Il se trouve ainsi en contraste avec la transparence du socle. Les ouvertures des fenêtres de taille différentes sont irrégulières et de hauteur d'étage.

### Fonctions

L'espace de la salle polyvalente destiné aux présentations est structuré par un podium rouge et des parois coulissantes. Le podium est posé dans la salle tel un tapis et se développe du côté foyer en un mur rouge qui évite une vue dérangeante de la rue. Dans cette structure écran sont intégrées les techniques de projection. Le « tapis rouge » peut être ajusté à quatre niveaux différents par une technique de levage. Pour disposer d'une surface maximale, il est abaissé au niveau du sol.

Adjacent à la salle polyvalente se trouve le club-house avec une terrasse orientée vers le jardin. Cette terrasse peut également être utilisée comme extension aussi bien du club-house que de la salle polyvalente. Le jardin à l'arrière du terrain devient une partie de cet espace intérieur.

Le centre de documentation est situé au rez-de-chaussée parti arrière. Les bureaux de ce centre s'ouvrent sur le jardin et une cour et donnent à tous ces espaces de la lumière naturelle. La terrasse qui les recouvre donne une ombre naturelle.

Les bureaux et les salles de réunion aux étages supérieurs sont cloisonnés par des parois flexibles. Dans la partie centrale un noyau comporte les sanitaires et une kitchenette.

Les bureaux seront orientés vers le jardin dans la mesure du possible, les grandes salles du côté du Boulevard.

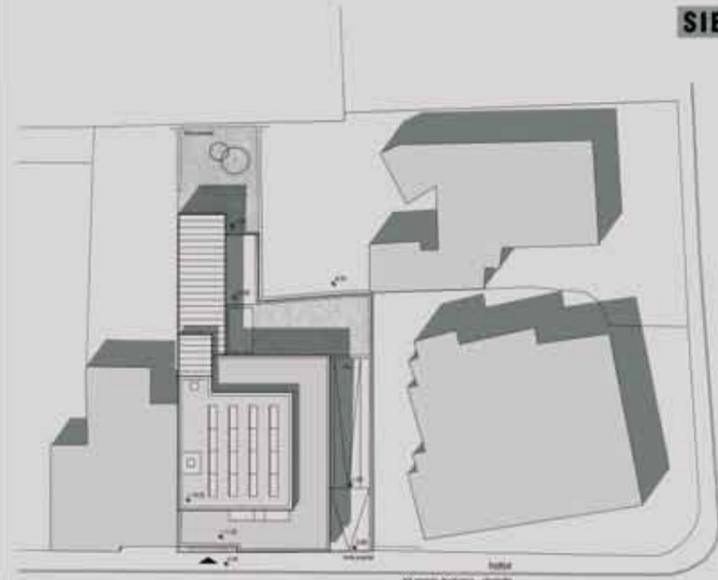
## 3<sup>E</sup> PRIX



### ATELIER D'ARCHITECTURE DARIUSZ PAWLOWSKI

PAWLOWSKI Dariusz  
PIWONSKI Marcin  
BRODZINSKI Robert  
GASPAR Elvira  
ZACHARZEWSKA Marta





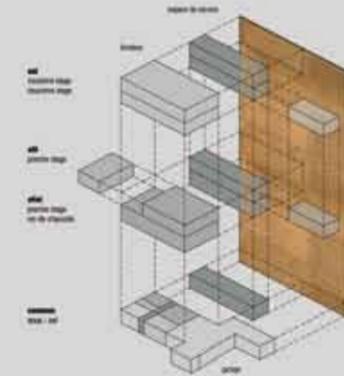
implantation ech.: 1/200



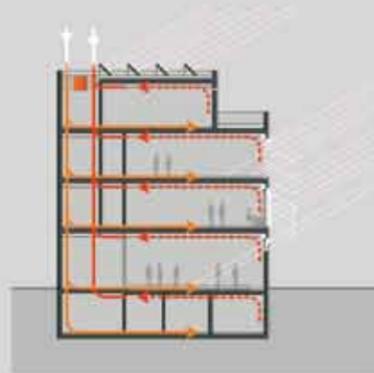
façade rue ech.: 1/100



vue bd grande duchesse - charlotte



concept de fonctionnement



concept energetique

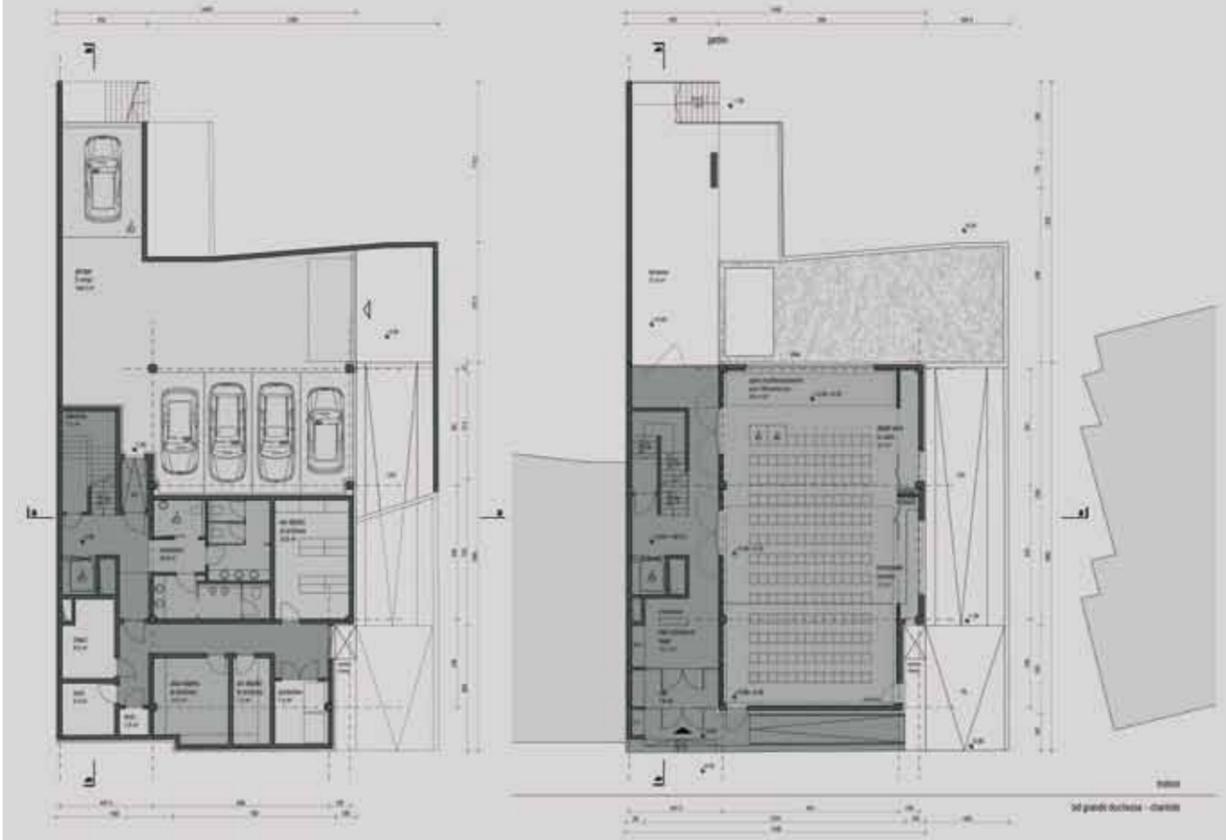


vue salle multifonctionnelle



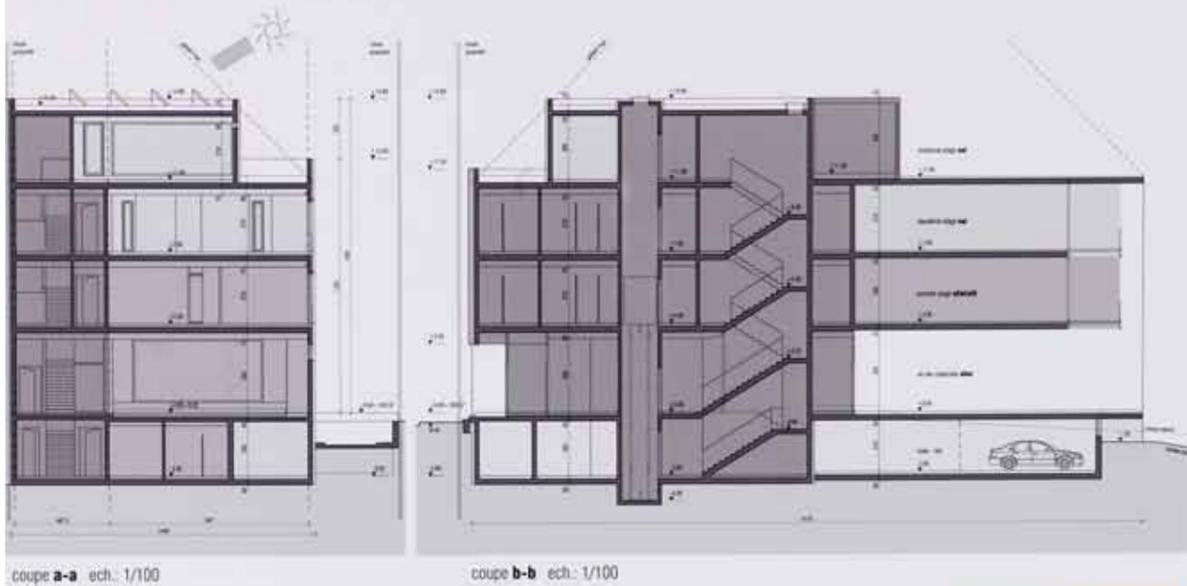
façade laterale ech.: 1/100

façade arriere ech.: 1/100



sous-sol ech.: 1/100

rez-de-chaussée aliai ech.: 1/100



coupe a-a ech.: 1/100

coupe b-b ech.: 1/100



premier étage aliai/alii ech.: 1/100

deuxième étage oai ech.: 1/100

troisième étage oai ech.: 1/100

## EXPRESSION FORMELLE

Le concept de fonctionnement du projet a guidé la modélisation de sa forme architecturale dont l'expression est volontairement traitée avec neutralité et simplicité.

En effet, le volume du bâtiment est subdivisé en trois éléments distincts: d'une part, un socle comprenant la salle multifonctionnelle; d'autre part, un volume principal compact englobant les bureaux et, enfin, un couronnement en retrait abritant le centre de documentation, chacun étant exprimé et souligné par un matériau qui lui est propre.

La zone de service représente une entité indépendante permettant d'organiser plus librement les fonctions prépondérantes.

Le raccord créé au contact du mitoyen permet la restructuration future de la construction voisine, tandis que les subdivisions verticales de la façade font référence aux constantes architecturales locales.

## MATERIAUX

### FACADE

- Le soubassement en retrait sera habillé par en pierres naturelles, tels que les socles types luxembourgeois.
- La majeure partie du bâtiment sera réalisée en bloc de béton et façade isolante avec un crépi de teinte grise.
- Entre le bâtiment existant et la nouvelle construction sera interposé une coupure franche, formant élément neutre, réalisée par l'application d'un tamis en inox tissé, garantissant ainsi une filtration visuelle et conférant une plus grande discrétion à la circulation intérieure qui s'y trouve logée.
- L'étage en retrait sera habillé par des bandes horizontales en zinc de différentes hauteurs pour donner une structure à cet élément de façade.

### MENUISERIE EXTERIEURE

- Les fenêtres seront en alu-bois de teinte grise et double vitrage à faible émissivité (coefficient = 1.1W/m2K);
- Les portes-fenêtres seront de type oscillo-battant et munies de gardes-corps en verre-securit fixés devant celles-ci.
- Les brise-soleil en inox sont prévus à l'extérieur pour protéger les bureaux d'un ensoleillement excessif.
- Par contre, des stores intérieurs d'occultation sont prévus dans les bureaux et la salle polyvalente.

## ASPECT FONCTIONNEL

### 1. SOUS-SOL

#### 1.1 GARAGE

- L'idée est de créer un garage ventilé naturellement. C'est pourquoi la façade latérale ainsi que la porte de garage sont constituées d'un grillage. A l'arrière du bâtiment, où se trouve l'emplacement pour les personnes à mobilité réduite, ce dispositif est répété afin d'assurer la circulation d'air.

Une isolation est prévue entre le garage et l'accès à la communication vers le rez-de-chaussée pour limiter les déperditions risquant d'affecter les locaux chauffés se trouvant au sous-sol.

- Le nombre d'emplacements dans le garage à été réduit à cinq étant donné que la surface de la salle polyvalente et les surfaces des parties communes ne sont pas reprises dans le calcul définissant le nombre d'emplacements requis.
- Afin de pouvoir réaliser un faux-plafond dans les locaux se trouvant dans la cave, une petite rampe a été aménagée pour ajuster les niveaux.

#### 1.2 CAGE D'ESCALIER ET BLOC SANITAIRE

- La cage d'escalier, le hall d'accès et le bloc sanitaire sont les seuls locaux chauffés.
- Le bloc sanitaire est utilisable lors des diverses manifestations se déroulant dans la salle polyvalente du rez-de-chaussée.

#### 1.3 LOCAUX TECHNIQUES ET ARCHIVES

- Une porte assure la séparation entre la zone de circulation publique de celle où se trouvent les locaux techniques et archives réservée aux différents copropriétaires. Ces locaux ne seront pas chauffés.
- Le monte-charge est réservé pour l'accès au local poubelles ainsi que pour les livraisons destinées à être stockées dans les dépôts et archives des différentes associations.

## 2.REZ-DE-CHAUSSEE

### 2.1 SALLE POLYVALENTE

- La scène a été supprimée pour des raisons d'organisation de la salle. Par contre, des gradins amovibles ont été prévus, permettant à la société Schnakenberg de moduler l'espace, les gradins pouvant s'étendre du niveau +/-0.00 au niveau +0.40.
- Le coin-café et le dépôt pour la salle se trouvent intégrés dans celle-ci de façon à faciliter l'organisation de conférences et autres activités. Les livraisons directes sont également possibles par le monte-charge.

### 2.2 TERRASSE ET JARDIN

- La terrasse couverte est prévue en prolongement du jardin et peut être utilisée par tous les copropriétaires pour l'organisation de différentes manifestations.
  - Dans le jardin, le projet prévoit un bassin où une mince couche d'eau formera miroir dans lequel les différentes façades pourront se refléter.
- Ce bassin pourra au besoin servir à l'arrosage du jardin et être combiné à un système de récupération d'eaux pluviales pour alimenter les blocs sanitaires. Toutefois, ce point n'a pas été approfondi à ce stade du projet.

## 3. ETAGES

L'idée de départ du projet en ce qui concerne l'élaboration des différents étages est la suivante :

- la zone de circulation commune avec tous les blocs sanitaires se trouvant du côté de la maison mitoyenne s'impose comme zone de transition,
- les bureaux sont regroupés de l'autre côté, de façon à profiter d'ouvertures latérales,
- à l'arrière prennent place des surfaces utiles, plus au moins ouvertes vers le jardin.
- En fin de bâtiment, un petit balcon est réservé aux fumeurs pour éviter tout désagrément dans les zones publiques.

### 1<sup>ER</sup> ETAGE - ALIAI/ALII

- La cage d'escalier sert de circulation verticale commune,
- Le hall et le bloc sanitaire sont également considérés en tant que partie commune à l'usage des deux copropriétés.

L'usage du bloc sanitaire est possible lors de manifestations se déroulant dans la salle polyvalente, vu qu'aucun passage n'est obligatoire dans les différents bureaux,

Cependant, vu que le programme de ALII prévoyait un WC séparé, ce dernier a été intégré dans la surface de cette association.

- Le clubhouse/caféteria a été agrandi en utilisant le débordement de façade autorisé et devient de ce fait un espace tout à fait convivial pouvant servir à l'organisation de plus grandes soirées.

### 2<sup>EME</sup> ETAGE - OAI

- Division de l'étage identique au précédent. Le couloir devient toutefois, dans le cas présent, une circulation privative.
- Selon la demande du programme, la salle du conseil est modulable.

Vu l'emplacement de celle-ci en façade à rue, il a été préféré la pourvoir d'un minimum de fenêtres de ce côté pour atténuer les nuisances causées par le trafic dans l'avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Afin de garantir suffisamment de clarté dans ces bureaux, ils sont équipés de puits de lumière restant fonctionnels lors de la division de l'espace.

### 4. ETAGE EN RETRAIT

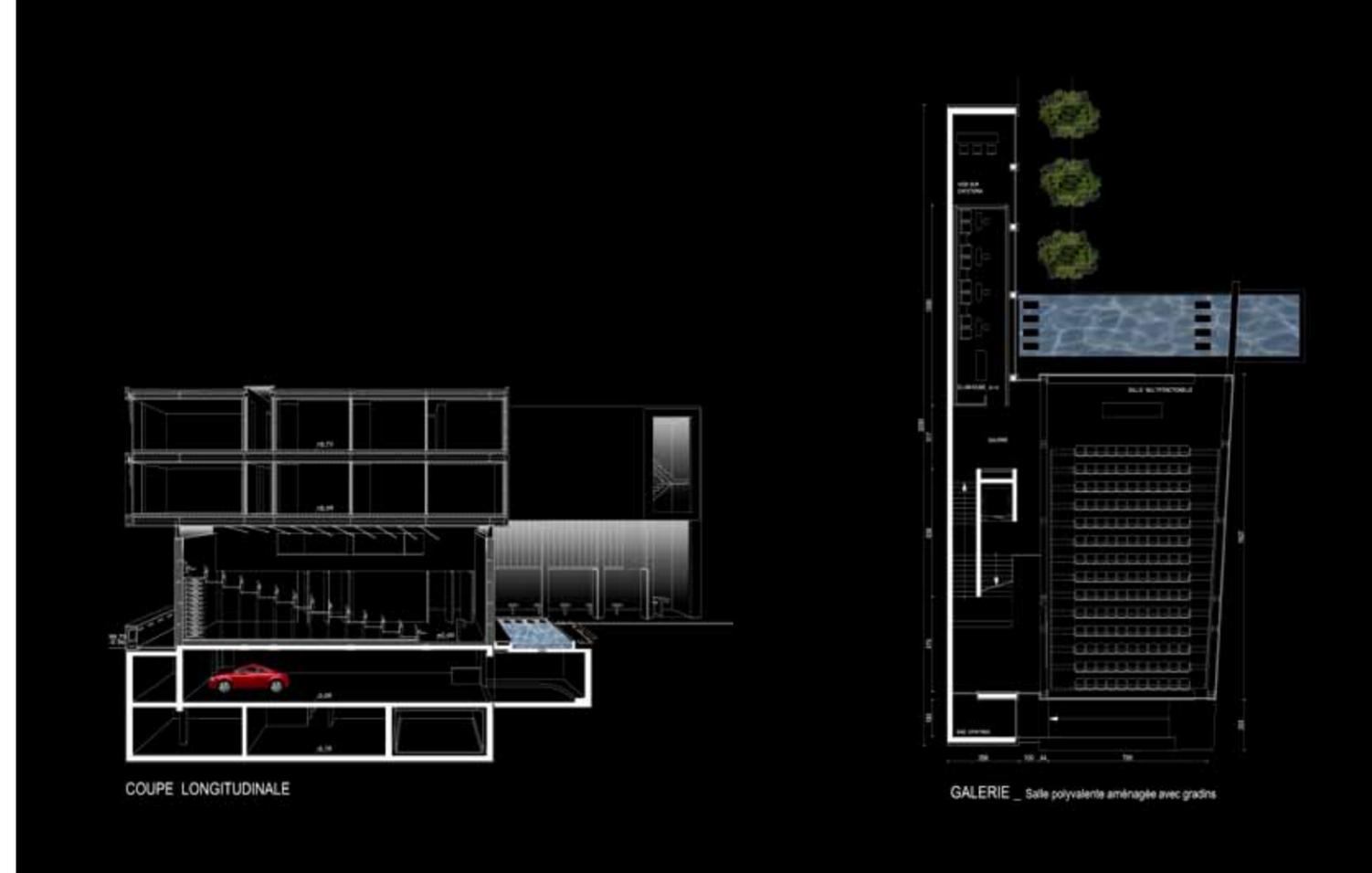
- Suite aux contraintes du règlement des bâtisses, la taille du centre de documentation a été réduite.
- La fonction du centre de documentation étant maintenant définie, le concept de cette salle a été modifié. La zone de recherches de documentation se trouvant en façades à rue et latérale sera uniquement pourvue de petites fenêtres en forme de fentes. Par contre, en façade arrière où s'organise le coin de lecture, il a été préféré de placer des grandes baies vitrées.
- Les terrasses restent ici uniquement réservées comme accès technique, avec une barre de fixation pour harnais de sécurité d'entretien au cas où une intervention serait nécessaire.

# SELECTIONNE



## LURDES DOS REIS NUNES

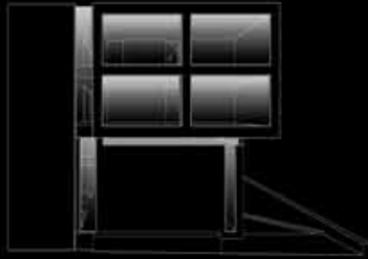
DOS REIS NUNES Lurdes  
JESSEN Perdita



COUPE LONGITUDINALE

GALERIE \_ Salle polyvalente aménagée avec gradins

173111



FACADE AVANT



ACCES



ORGANISATION



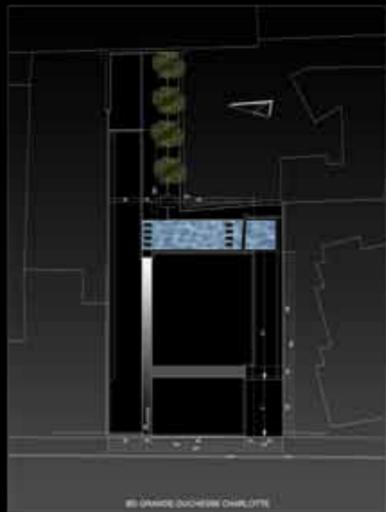
VISUALITE REZ-DE-CHAUSSEE



VISUALITE ETAGES



1er SOUS-SOL \_ Parking, sanitaires et technique



IMPLANTATION 1/200



2e SOUS-SOL \_ Technique, archives

MAISON DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGENIERIE \_ 1

173111



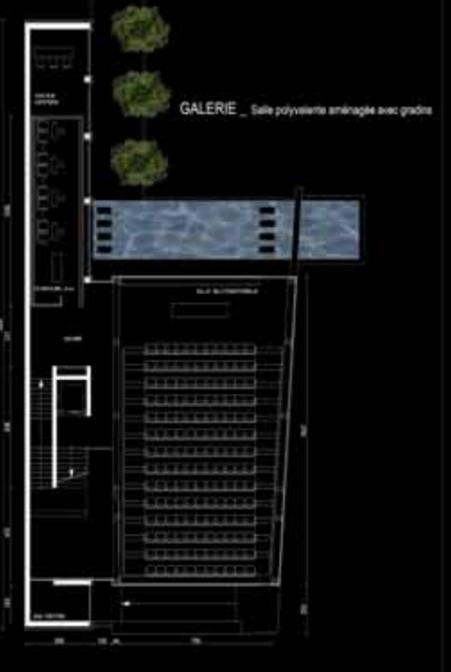
COUPE TRANSVERSALE



FACADE LATERALE



REZ-DE-CHAUSSEE \_ Expositions et galeries



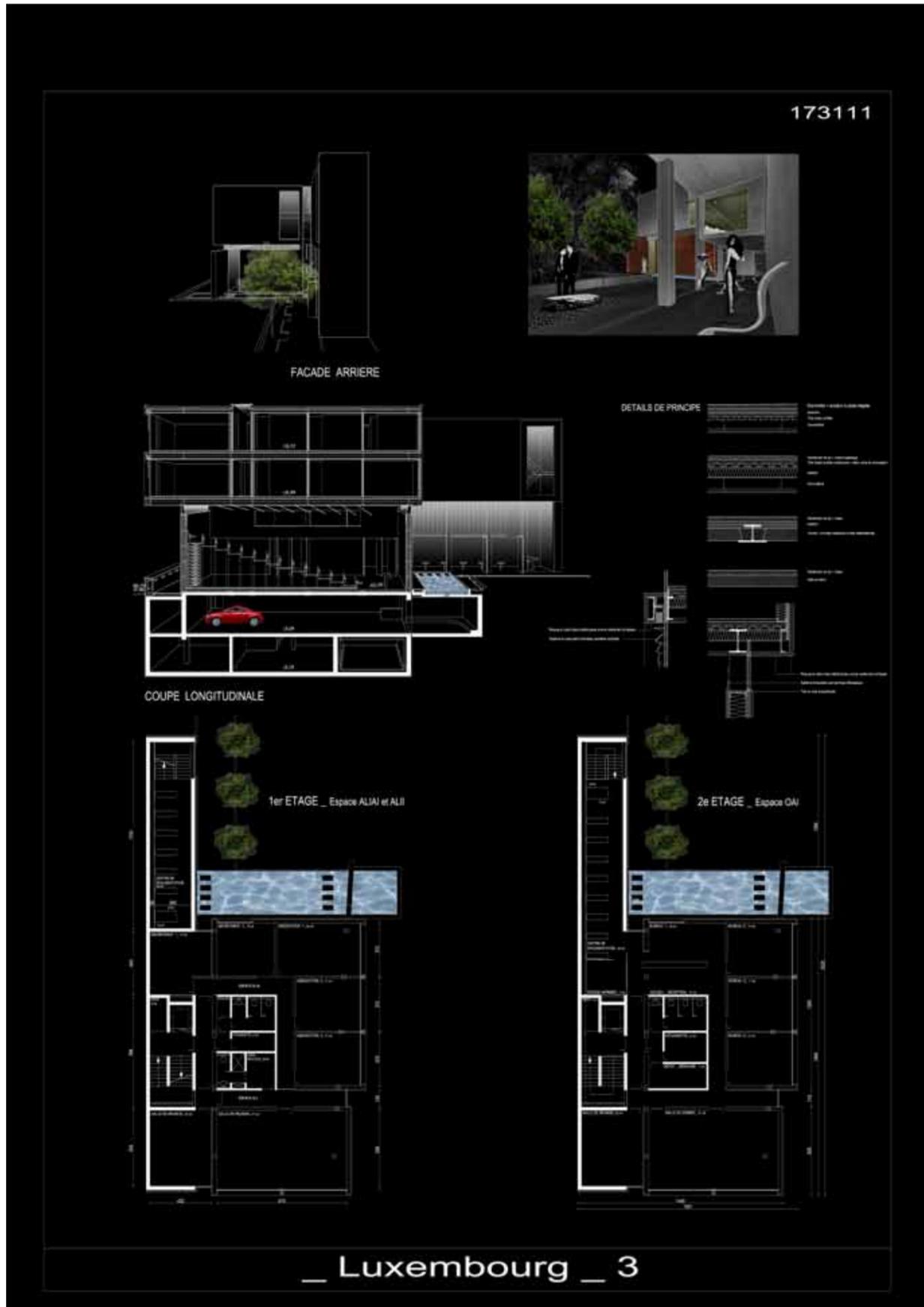
GALERIE \_ Salle polyvalente aménagée avec gradins

\_ Siège OAI \_ ALIAI \_ ALII \_ 2



Lurdes DOS REIS NUNES

Nº 173111



- Des petits trous, des petits trous, la, la, la, la, la [...]
- Non !
- Soyons claires. Notre bâtiment n'est pas composé d'une boîte percée, mais est formé par plusieurs boîtes à faces fermées et ouvertes, selon leurs fonctions.
- Forcément. La première qui constitue la structure, l'épine dorsale en reliant les trois autres, se caractérise par un élément longitudinal qui traverse l'ensemble de la parcelle. Elle regroupe les espaces d'accueil, les espaces de détente, comme la cafétéria et le clubhouse, et la salle de documentation, espace clos et serein.
- Et notre deuxième boîte, constituant la base spirituelle du bâtiment, se veut close et barricadée. Abrisant la salle de conférences et d'expositions, nous acceptons une fine lame de lumière naturelle, n'est-ce pas ?
- C'est clair, elle dissocie et sépare les fonctions des deux autres boîtes, surélevées et regroupant les espaces administratifs. La première de ces boîtes sera tournée vers la rue et sa vie publique, et dissimule les locaux de décision, salle de conseils, de réunions. Et la deuxième rassemble les services et les locaux de travail, les bureaux. Nous la tournons latéralement vers le voisin [...]
- Vers le voisin ???!!! Est-ce bien raisonnable ?
- Disons que c'est discutable, il faut faire des choix. Dans ce cas, je crois qu'il faut autoriser, voire, oser la promiscuité visuelle. D'ailleurs qu'importe, nous voulons intercepter et saisir la lumière naturelle pour un lieu de travail, rien d'autre [...] et surtout nous nous trouvons dans un milieu urbain, il faut aussi faire des compromis, nous ne sommes tout de même pas à la campagne !
- Et encore, au train où vont les lois...Mais franchement, entre nous, tu as pensé au jardin paisible, à cet havre de paix que nous créons, aux vues sur la nature, aux lueurs de l'eau, au chant des oiseaux...
- Eh bien, laissons ce refuge, que sont la cafétéria et le jardin, à la détente et à la zénitude et transformons-le en un abri protégé. N'est-il pas délicieux de se sentir à l'abri des regards stressés et, parfois, réprobateurs quand on se relâche et on se décontracte ?
- Oui, et le cloisonnement de la salle de documentation découle de cette même idée. Isolement et méditation, calme, sérénité. Seule une étroite lame de lumière zénithale viendra flirter avec la rigidité et la rigueur de cet espace.
- Le clubhouse est aussi un lieu de détente et de relaxation.
- Bien sûr, mais différent. Mis à l'écart et uniquement accessible à partir de la galerie, il est également un lieu de discussion et d'échange de réflexions. Le tube dans lequel nous l'avons enfermé lui confère un caractère douillet, une sorte de bulle d'isolement avec un petit clin d'œil vers l'extérieur.
- En parlant de l'extérieur, ne donnons-nous pas une apparence trop austère et massive d'un bâtiment qui est supposé se traduire par son rôle d'icône professionnelle et déontologique accessible à tous ?
- Regarde. De par l'ouverture opérée par le joint vitré qui divise les espaces et qui traverse le bâtiment verticalement et horizontalement, le visiteur est invité à pénétrer dans l'immeuble.
- C'est à travers le contraste entre ces ouverts et fermés, entre le caché et le découvert que se fait sentir cette tension qui nous donne l'envie d'y rester...

Dialogue d'architectes  
Perdita Jessen et Lurdes Nunes

## SELECTIONNE



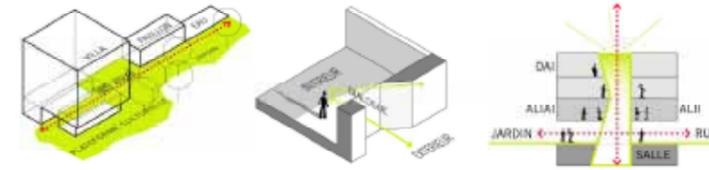
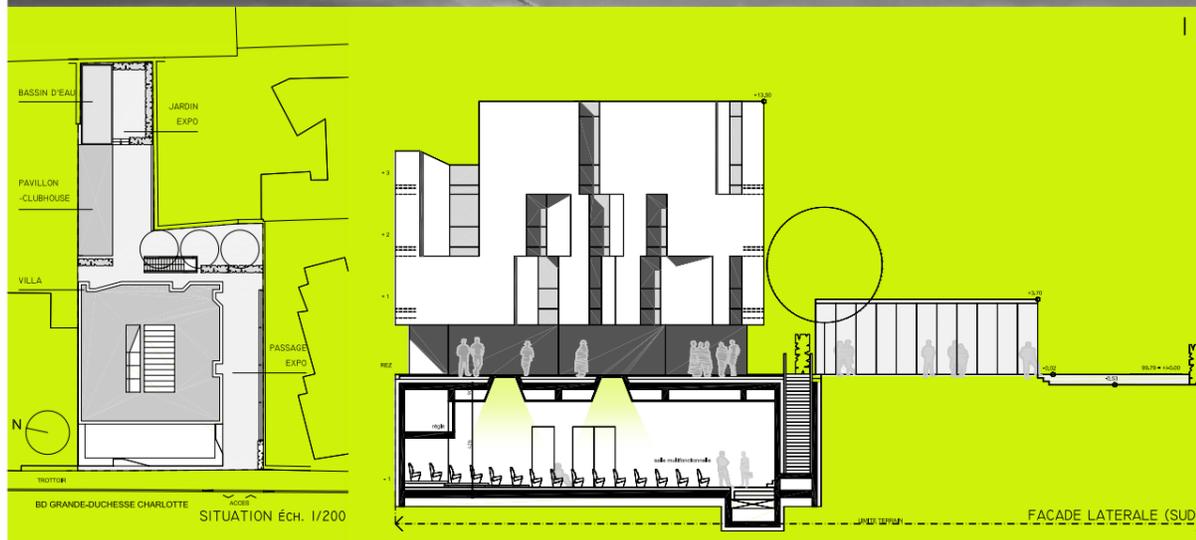
### TATIANA FABECK

FABECK Tatiana  
MORGENTALE Peggy  
DE FRANCESCHI Luca  
MATIAS Silvia  
PEPERMANS Annik  
RADELET Jean-Marc

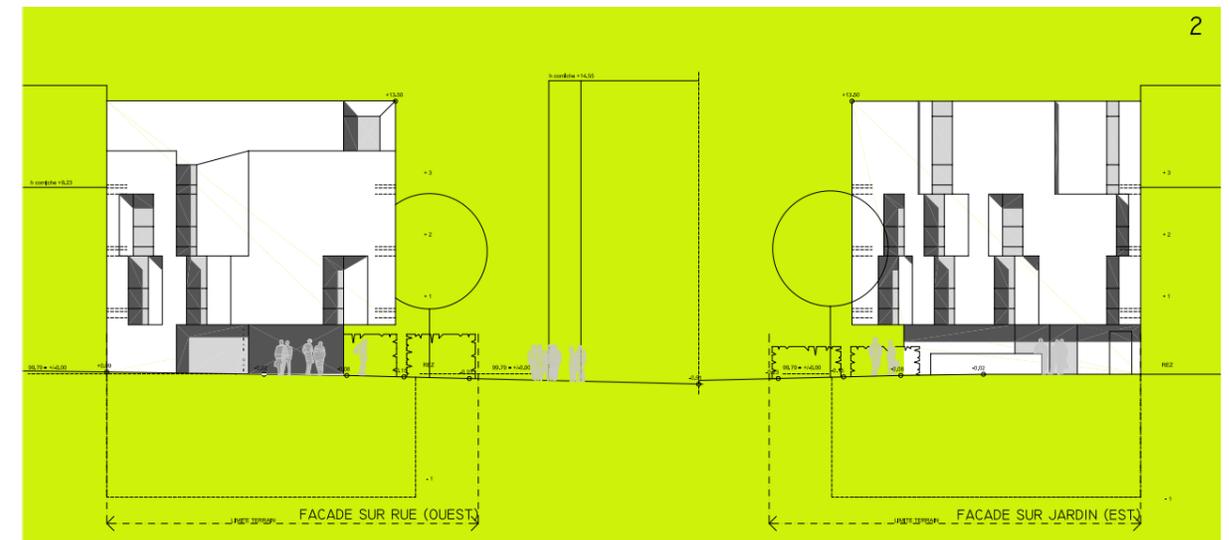
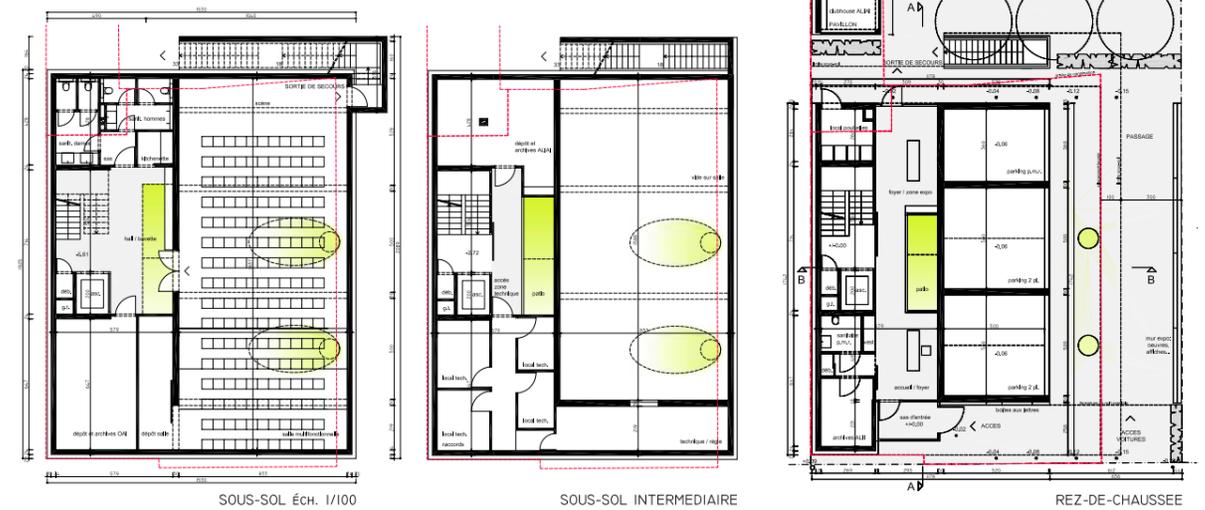


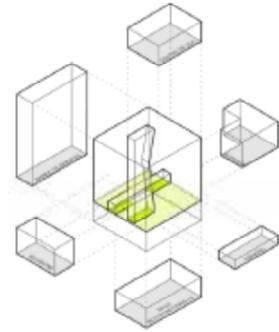


MAISON DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGENIERIE



LE PROJET EST UNE INTERPRETATION DE LA TYPOLOGIE ARCHITECTURALE ANCIENNE EN RÉFÉRENCE À LA VILLA, LA CRÉATION D'UN PASSAGE LATÉRAL, L'IMPLANTATION D'UN PAVILLON DE JARDIN ET D'UN BASSIN. LA VOLONTÉ EST DE CRÉER UN OBJET UNIQUE, SCULPTURAL, DÉGAGÉ DE SA FORME DE CUBE POSÉ SUR UN SOCLE. LA TRANSPARENTÉ DU REZ-DE-CHAUSSEE PERMET UN LIEN VISUEL AVEC LE JARDIN. D'AUTRE PART UN VOIE CENTRAL APORTE DE LA LUMIÈRE NATURELLE DANS LE BÂTIMENT, TEL UNE FAILLÉ DANS LE VOLUME. LA FAÇADE SYMBOLISE PAR SES OUVERTURES ÉVASÉES OU RENTRANTES UN DIALOGUE ENTRE LA VILLE ET LES ACTIVITÉS D'INGÉNIEUR ET D'ARCHITECTE. LA DIVISION DU BÂTIMENT SÉPARE L'OUVERTURE AUX DEUX DERNIERS NIVEAUX D'UNE ZONE ALIAI-ALII AU PREMIER ÉTAGE ( AVEC LE CLUBHOUSE DANS LE JARDIN ). LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE OCCUPE LE SOUS-SOL, TRAITÉ COMME UN ESPACE DE VIE À PART ENTÈRE. À CHAQUE NIVEAU SE TROUVENT DES ESPACES COMMUNICATION.





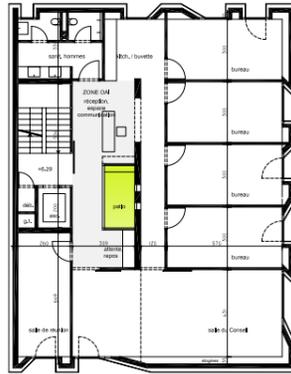
FONCTIONS



CENTRE DE DOCUMENTATION (+3)



1ER ETAGE



2EME ETAGE



3EME ETAGE



COUPE B-B

COUPE A-A

**01 villa**

La volonté est de créer un objet unique, sculptural, dégageant une sobriété de par sa forme de cube posé sur un socle. L'image dégageée est intime et reflète l'idée d'une villa et non d'un bâtiment administratif. Le projet renforce une typologie très caractéristique de la construction le long de ces boulevards : la villa, la création d'un passage latéral et l'implantation d'un pavillon de jardin. Il s'exprime par un volume résolument contemporain simple et ouvert.

**02 pavillon club garden house**

Situé au fond du jardin se trouve un pavillon : le club house de l'ALIAI, réservé à la détente. Ce pavillon peut également servir comme espace de rencontre et d'exposition.

**03 jardin plate-forme**

Le jardin, petit havre de paix, est un poumon d'oxygène impayable au centre-ville. Il sera également une plate-forme ouverte au public. En tant qu'espace culturel, il pourra accueillir des expositions. L'élément eau agrément le jardin en son point le plus bas. Le lien visuel et fonctionnel au jardin est immédiat depuis l'entrée de la villa. La perspective et la présence du jardin sont symbolisées en façade par une paroi verte en verre qui happe le regard et invite le quidam.

**04 expositions / information / affichage**

Le passage latéral ainsi que le jardin sont bordés d'un mur d'affichage et d'exposition ouvert au public pendant les horaires de bureau : une longue vitrine pour des photographies d'architecture, l'affichage des manifestations prévues, un résumé des informations courantes diffusées par l'OAI, L'ALIAI, l'ALII.

**05 dialogue / open house**

La façade symbolise par ses ouvertures évasées ou rentrantes un dialogue entre la ville et l'activité d'ingénieur et d'architecte. Les lignes rigoureuses et incisives, l'épaisseur de la façade, traduisent la relation entre l'espace intérieur et l'espace extérieur. Le rez-de-chaussée, différemment, invite. A tous les niveaux existent des espaces de communication pour favoriser le dialogue entre architectes, ingénieurs et visiteurs.

**06 occupation**

Le bâtiment est divisé de manière à séparer d'une part l'OAI, occupant les deux derniers niveaux et d'autre part, une zone ALIAI répartie sur le premier étage (bureaux) et le sous-sol (salle multifonctionnelle et annexes), ainsi que le clubhouse dans le jardin. L'ALII occupe une partie du premier étage. Le rez-de-chaussée est un espace d'accueil et d'orientation, en relation visuelle et physique avec les étages supérieurs et le sous-sol, ce dernier étant traité, par les jeux de lumière et par sa fonctionnalité publique, comme un espace de vie à part entière.

**07 qualité**

La qualité est déjà donnée par le lieu même qui est facilement repérable quasi au centre ville. L'importance accordée aux espaces verts, rendue possible par une surface de stationnement minimale et une réduction de l'emprise au sol du rez-de-chaussée, ajoute à l'agrément du lieu. La massivité et l'isolation des façades garantissent une protection optimale contre le bruit de la rue. Enfin le jeu des éclairages (zénithal dans la salle multifonctionnelle et les espaces communs de circulation, variable dans les parties administratives de par la forme des embrasures) contribue à une originalité des ambiances lumineuses. La future maison de l'architecture fonctionnera comme contrepoids par rapport au volume imposant de la résidence à sa droite. La massivité et son expression architecturale lui confèrent un repère de premier ordre tout en lui maintenant un caractère humble.

**08 fonctionnalité**

Le rez-de-chaussée extérieur et intérieur est accessible aux visiteurs. Les places de stationnement situées au rez-de-chaussée sont directement accessibles depuis la rue. Cette situation permet d'éviter une rampe de garage ou un ascenseur de voiture onéreux. Les circulations verticales et gaines sont disposées contre le pignon du bâtiment voisin afin de dégager pour le restant des surfaces à haute flexibilité. Les bureaux se répartissent principalement sur la façade sur jardin et la façade latérale, la façade sur rue abritant plutôt des espaces de réunion. Le centre de documentation occupant le dernier niveau fait écho à la salle multifonctionnelle en sous-sol. L'OAI bénéficie d'une terrasse en toiture qui est accessible depuis le centre de documentation. C'est un lieu de repos à l'air libre et de discussion replié sur lui-même au cœur de la fonctionnalité du bâtiment, à l'abri des regards, prolongeant l'ambiance studieuse et calme du centre de documentation. Les retours de la façade permettent d'aménager des rangements côté intérieur.

**09 alignement et retrait**

Conformément au § B.0.8 du règlement d'urbanisme, - la construction ne dépasse ni en volume, ni en surfaces de planchers, les volumes et surfaces de planchers d'une construction implantée suivant les dispositions normales de la zone : en effet la zone arrière n'est exploitée que sur un niveau (pavillon-clubhouse) et le rez-de-chaussée est en retrait des limites de la construction, ce qui compense aisément le volume ajouté en sous-sol et en aplomb postérieur et latéral au dernier étage. - les marges de reculement imposées sont observées (à 3m de la limite voisine en sous-sol).

- L'ajout de surface en sous-sol ne dépasse pas un mètre par rapport à la limite de la façade et peut être considéré comme le report des saillies en sous-sol. Au dernier niveau l'étage en retrait dégage la terrasse en front de rue protégée par un garde-corps faisant corps avec le volume général. Justification par le calcul : 1/3 surface façade latérale = 75.5m2 longueur façade latérale 18.25m d'où hauteur possible en sous-sol sur cette longueur : 4.13m 1/3 surface façade postérieure = 62m2 longueur utilisée en dehors de la limite de construction pour façade postérieure : 10.70m d'où hauteur possible en sous-sol sur cette longueur : 5.79m hauteur moyenne autorisée hors limite en sous-sol: 4.96m Considérant les retraits au rez-de-chaussée (inférieurs à la limite de construction), on suppose que l'on accepte une hauteur de 5,60m hors limite en sous-sol (niveau fini sous-sol à niveau fini rez-de-chaussée).

**10 lumière**

La salle multifonctionnelle située au sous-sol bénéficie d'un éclairage naturel zénithal entrant par deux ouvertures ovales. Un vide central apporte de la lumière naturelle au cœur du bâtiment. Celui-ci est perceptible depuis la distribution commune et de l'intérieur des bureaux, animant des zones d'accueil, de détente et de rencontres (espaces communication). Cette faille communiquant d'un étage vers l'autre constitue une colonne lumineuse du sous-sol au dernier niveau. Le centre de documentation bénéficie également d'un éclairage zénithal. La transparence du rez-de-chaussée depuis l'accueil permet la perméabilité du regard, un lien visuel immédiat avec le jardin. En façade, l'évasement variable des baies diversifie les effets de l'éclairage naturel.

**11 squelette**

La structure est en béton armé. La zone escalier-ascenseur constitue un noyau dur du bâtiment, ainsi qu'un voile toute hauteur au niveau du vide central. Des poutres reprennent les charges au-dessus de la salle multifonctionnelle. La structure est fondamentale et les porte à faux sont une intervention d'ingénierie importante et cependant non ostentatoire : la structure se met en arrière-plan, entièrement masquée dans la masse du bâtiment, afin de donner la priorité au volume et à ses jeux de lumière et d'espace.

**12 matières**

Le cube taillé tel un morceau de beurre est traité en enduit à la chaux lissé et compressé. La simplicité de la matière réduit le volume à sa plus simple expression, tel une sculpture massive posée sur un socle. En variante, il serait possible de traiter la façade en pierre claire du pays en lui maintenant son expression architecturale. Le socle est réalisé en acier traité et ciré. Les matériaux employés dans les espaces intérieurs sont le béton brut, l'acier et le bois. Des matières brutes et simples, peu de technologie, contribuent au maintien d'un coût raisonnable.

**13 biologie**

La construction du bâtiment prévoit la mise en valeur de masses thermiques importantes combinées avec une excellente isolation, d'où une économie d'énergie sur le long terme. Les baies « taillées » dans la masse de la façade avec une découpe à quarante-cinq degrés pour la plupart, combinées à l'épaisseur de la façade, permettent assez de protection au soleil. La flexibilité de la ventilation, naturelle ou forcée, ainsi qu'une valorisation de la lumière du jour contribuent à un climat agréable.

**14 parking/passage**

Les passages latéraux sont très typiques de la ville et des villas. Cet élément est maintenu dans le projet afin d'augmenter la qualité de vie du lieu et de maintenir le dialogue entre la rue et le jardin. Les parkings sont prévus dans le socle, dont un emplacement p.m.r. Le passage des garages vers l'entrée se fait à l'abri de la pluie grâce au porte-à-faux du cube.

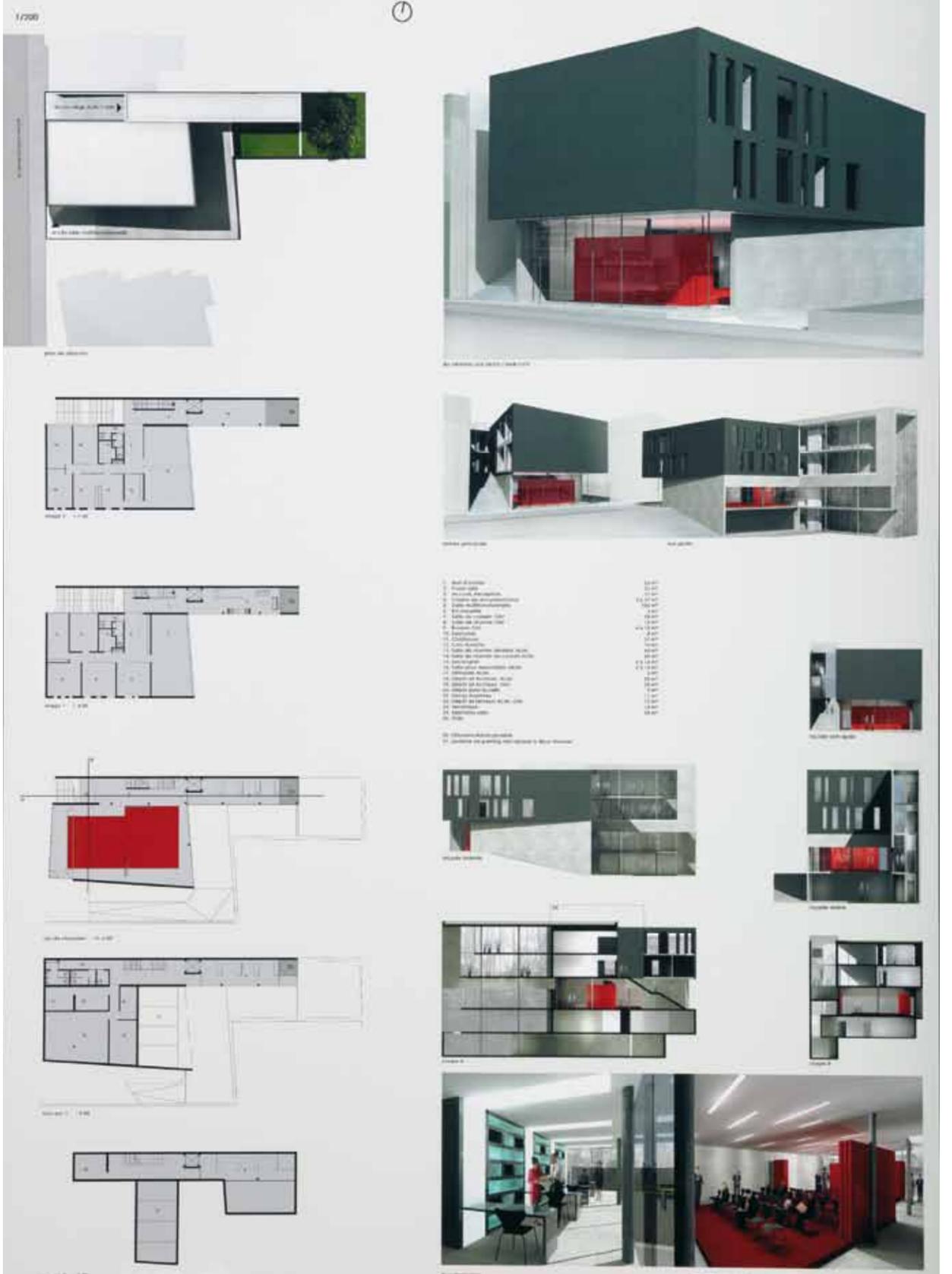
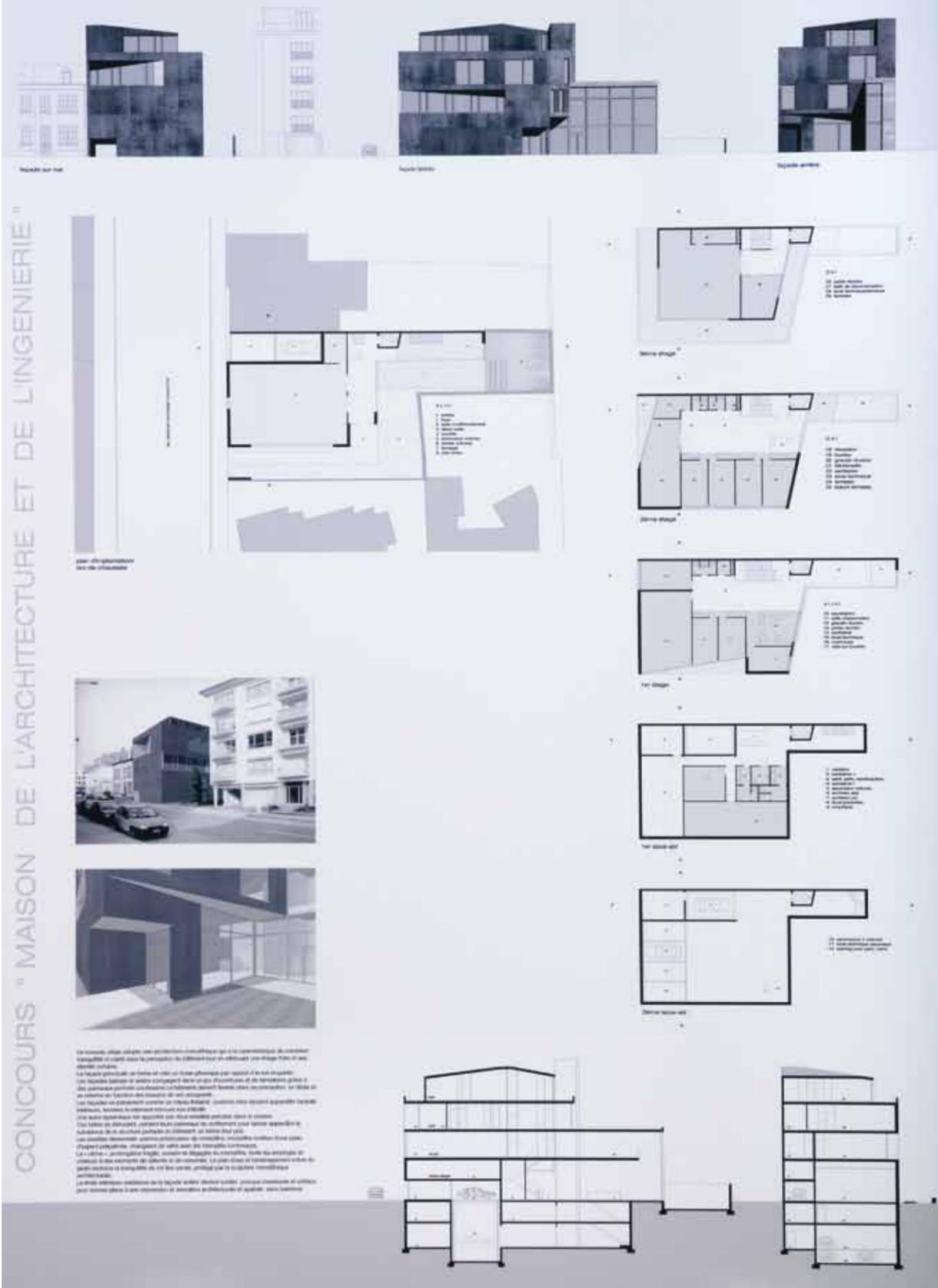
**15 avis des pompiers**

Dans un souci d'ouverture et de qualité de vie à l'intérieur du bâtiment, et suite à une réunion avec le Service d'Incendie de la Ville de Luxembourg, il a été envisagé de considérer l'ensemble du bâtiment comme un grand volume ouvert, avec les propositions suivantes : Les parois vitrées autour de l'escalier n'ont pas d'imposition au feu, ni d'ailleurs le vitrage entourant le vide central. Le dialogue avec les espaces de rencontre de chaque étage ainsi qu'avec le vide central s'en trouve favorisé. Le bâtiment entre ainsi dans le règlement 501 spécifiant qu'un chemin de fuite ne doit pas excéder 35m, et peut être assimilé à un bâtiment bas (seuls trois niveaux hors-sol sont réellement exploités). La terrasse est considérée comme un second chemin de fuite. Le bâtiment sera muni d'une détection incendie et d'un exutoire de fumées (sur vide central). Au cas où la maîtrise d'ouvrage le souhaite, la mise en place de sas entre les escaliers reste possible sans nuire à l'expression architecturale, mais n'est pas demandée dans le cas présent par le Service d'Incendie de la Ville de Luxembourg.

## PARTICIPANTS PAR ORDRE ALPHABETIQUE

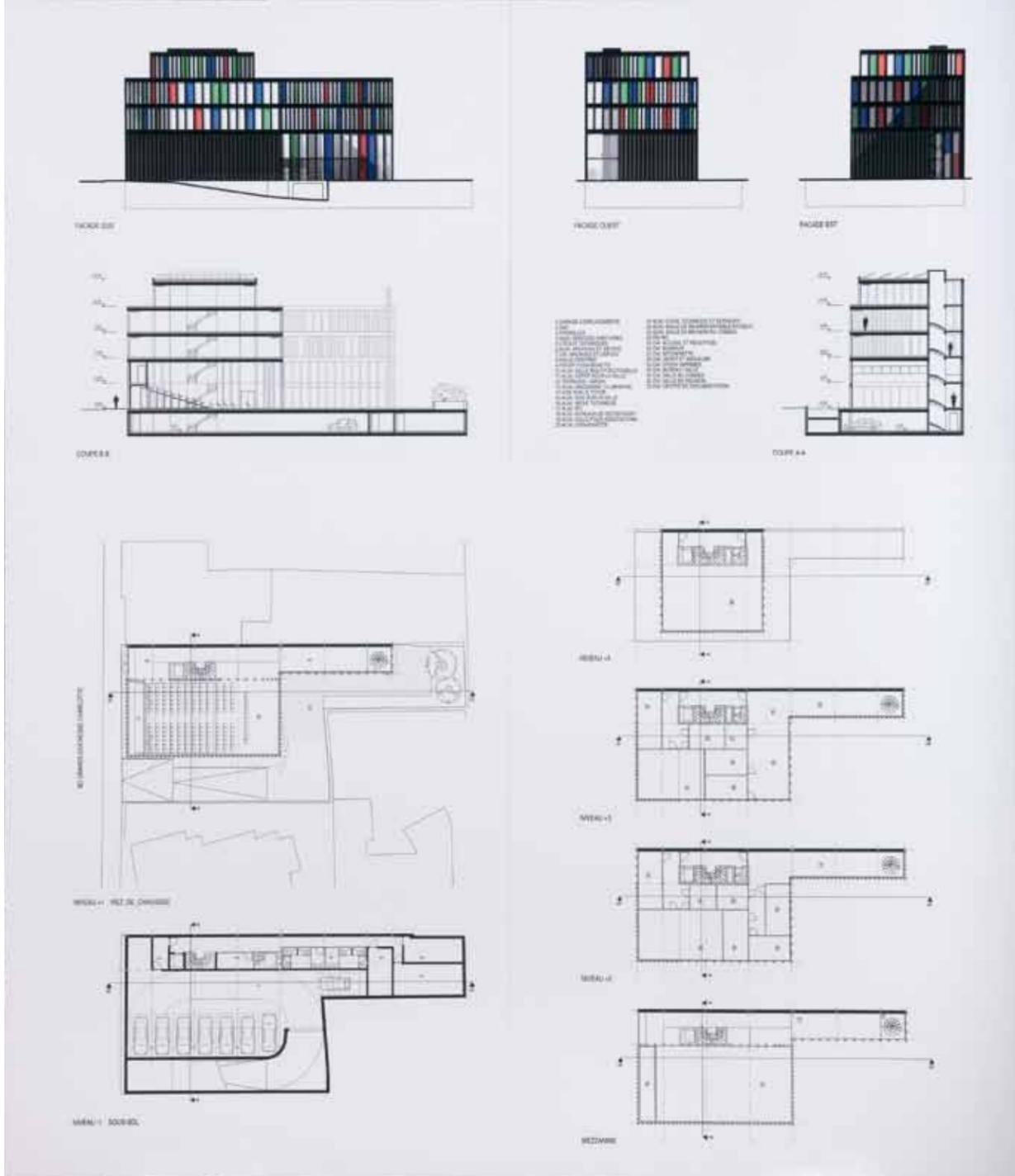
461330	A + T ARCHITECTURE SA	page 52
091204	ARCH., URB. SCHEMEL, WIRTZ & ASSOCIES SC	53
280419	Association momentanée BALAZADEH Sahar, SCHMUTZER Joseph, CUMMING James	54
696969	ATELIER D'ARCHITECTURE GARBOUTCHEV ASS. LALOUX, SWENEN ET PASTEELS	55
637313	ATELIER D'ARCH. DARIUSZ PAWLOWSKI SARL	56
211280	ATELIER D'ARCH. IS SARL	57
767574	ATELIER D'ARCH. PAUL MULLER SARL	58
748515	BERBEC Stanislaw-Julian	59
151241	BESCH DA COSTA ARCHITECTES ADF	60
656775	BOITO & KOSCIELNA ARCHITECTES SARL	61
140264	BOURG André	62
041257	BOURGUIGNON SIEBENALER STRASSER ADF	63
179539	BRETZ Paul	64
236327	BUR. D'ARCH. CAVALLINI SARL	65
600117	BUR. D'ARCH. LUTZ SARL	66
305001	BUR. D'ARCH. PAUL GZELLA SARL	67
251805	BUREAU D'ARCHITECTURE SCHMIZ ROMAIN & SCHUMACHER MANUEL	68
100867	DHA SARL	69
173111	DOS REIS NUNES Lurdes	70
719587	FABECK Tatiana	71
291706	FLANDRE Catherine (ép. DE BARSY) / NIKOLOV Metodi	72
277211	GEORGES & THEIS ARCHITECTES ASSOCIES SARL	73

202123	GRABOWSKI Adam	page 74
141324	HERMANN & VALENTINY ET ASSOCIES SARL	75
001466	HEUERTZ Marielle	76
100901	KIRSCH Thécla	77
120522	LORANG Jacques	78
190832	LORANG Jo	79
108153	METAFORM SARL	80
457569	MORPH4 / BARSOTTI Christian / COEBA	81
331266	PANAITESCOU Claudius	82
080910	PETIT Michel	83
007354	POLARIS ARCHITECTES SARL	84
517009	REUTER Georges	85
971108	RISCHARD Jean-Vincent	86
209410	ROMAIN HOFFMANN ARCHITECTES ET URBANISTES SARL	87
005202	SCAHT ARCHITECTURE	88
777777	SCHNEIDERS Arlette	89
746382	SIEGLE Ralf	90
022165	STROTZ Bob	91
004330	TANSON Marc	92
590222	TETRA ARCHITECTURE JEAN LANNERS & GHASEM GHASEMPOOR SARL	93
731202	TETRA, KAYSER PAUL & ASSOCIES SARL	94
060268	WEISGERBER Louis	95





280419



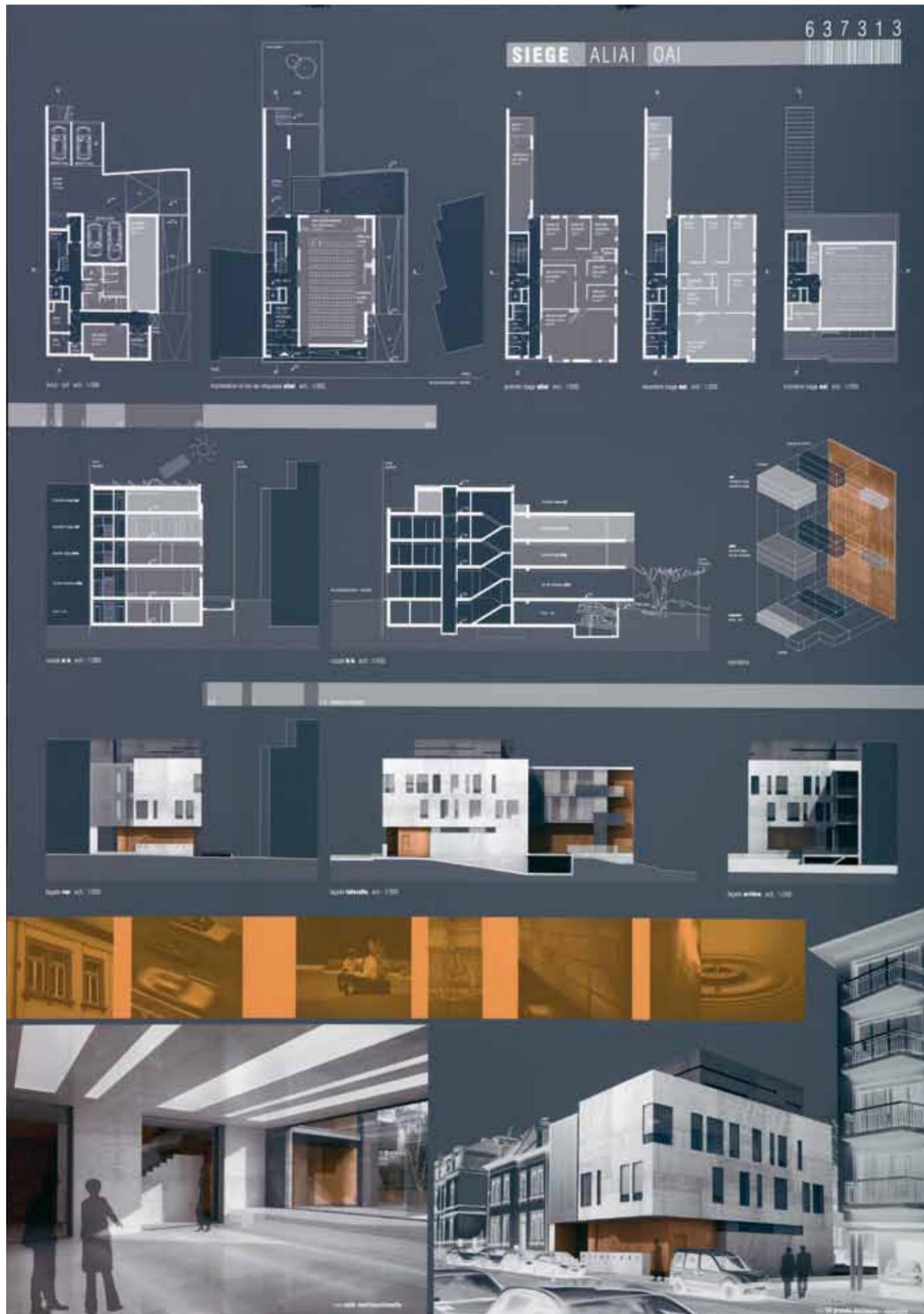
Association momentanée BALAZADEH Sahar, SCHMUTZER Joseph, CUMMING James  
N° 280419



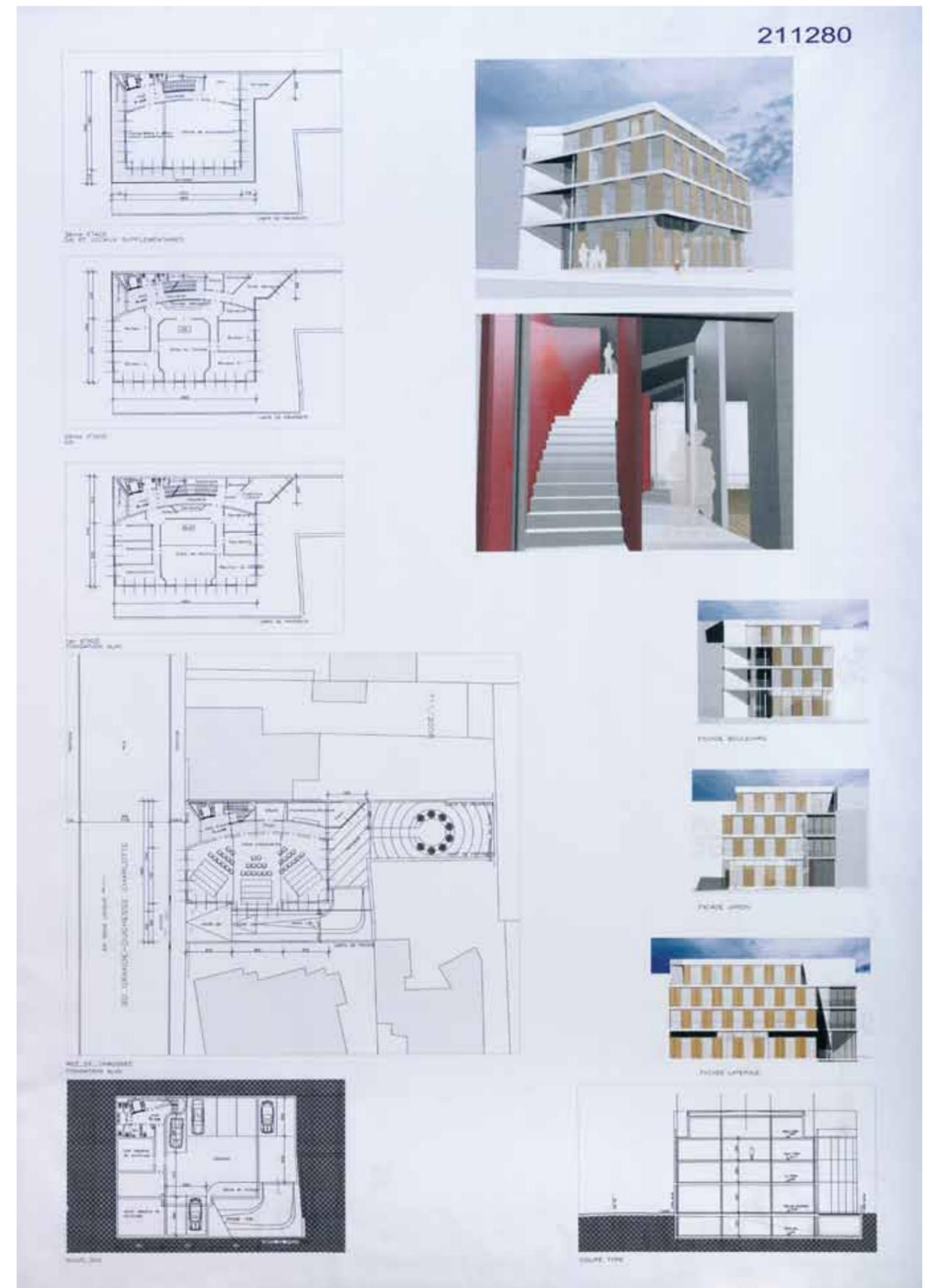
69 69 69



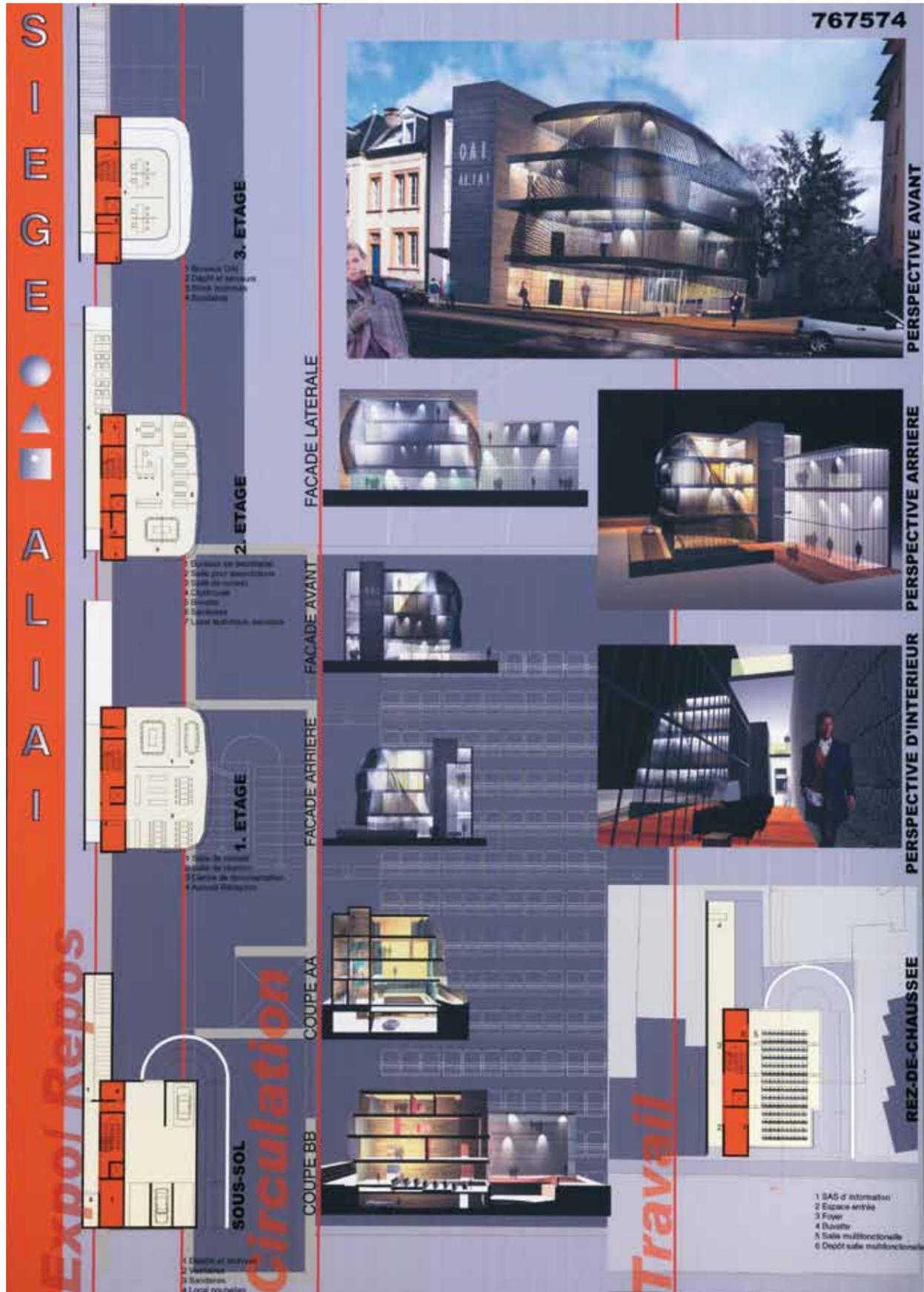
ATELIER D'ARCHITECTURE GARBOUTCHEV ASS. LALOUX, SWENEN ET PASTEELS  
N° 696969



ATELIER D'ARCH. DARIUSZ PAWLOWSKI SARL  
N° 637313

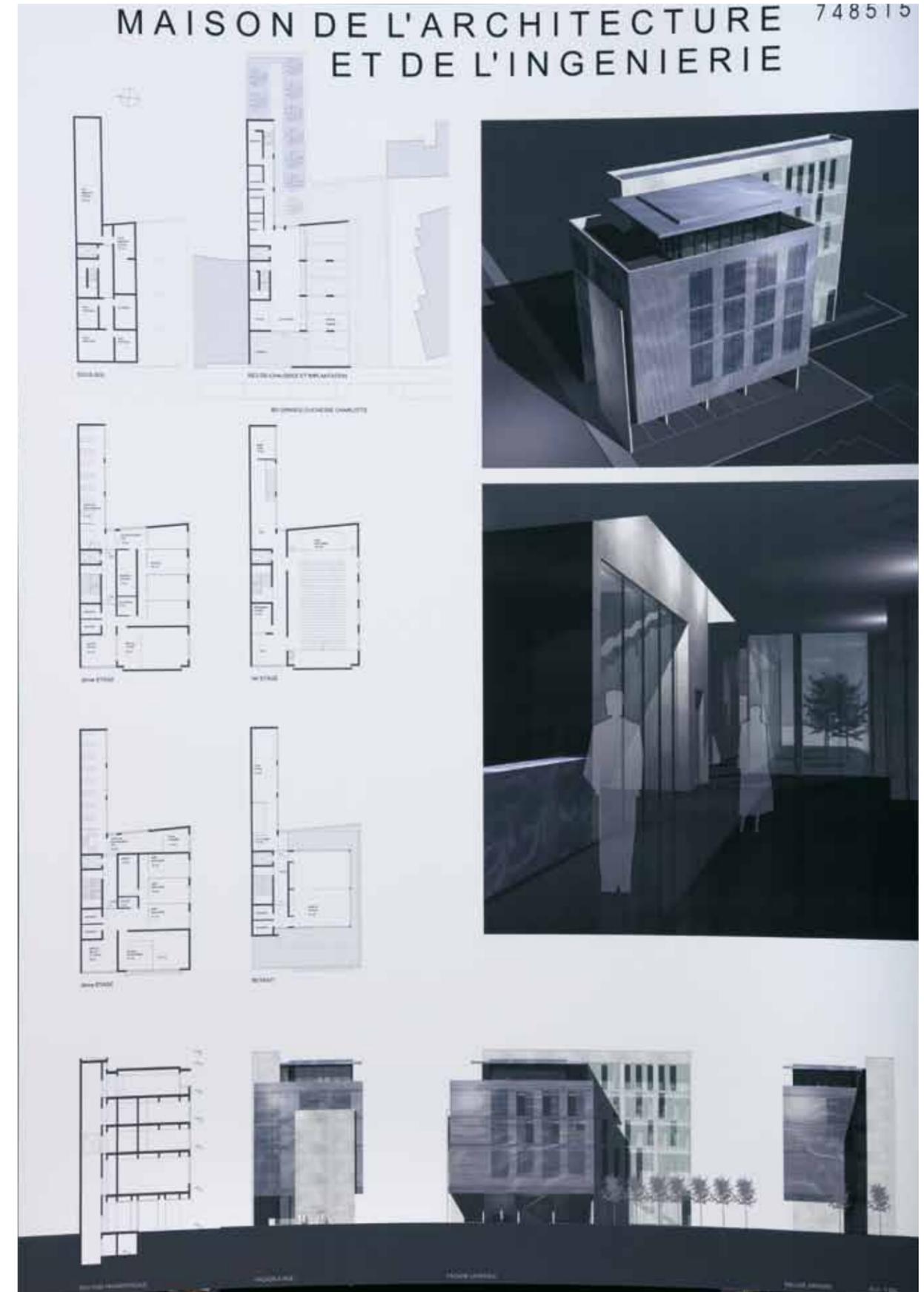


ATELIER D'ARCH. IS SARL  
N° 211280



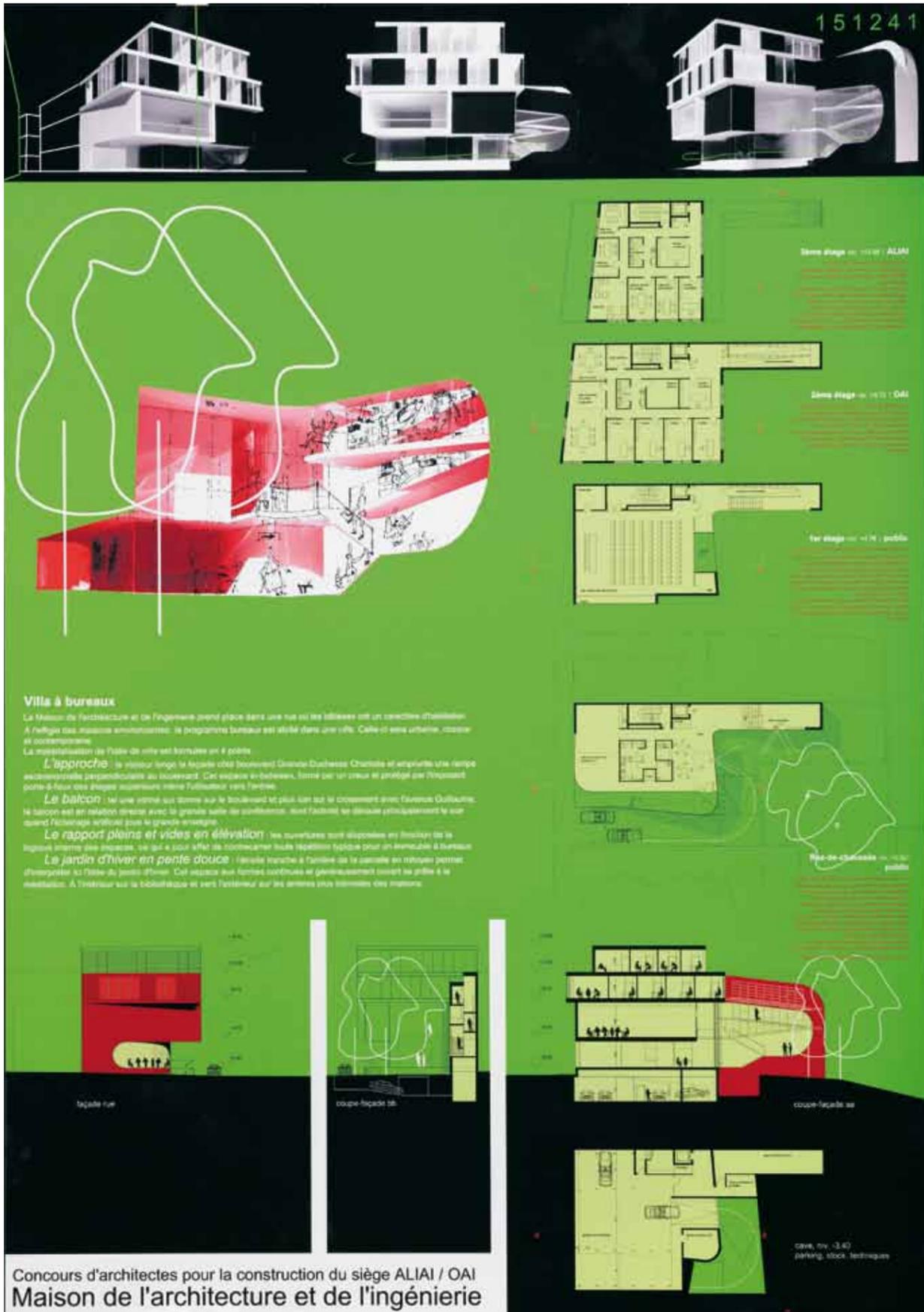
ATELIER D'ARCH. PAUL MULLER SARL

N° 767574



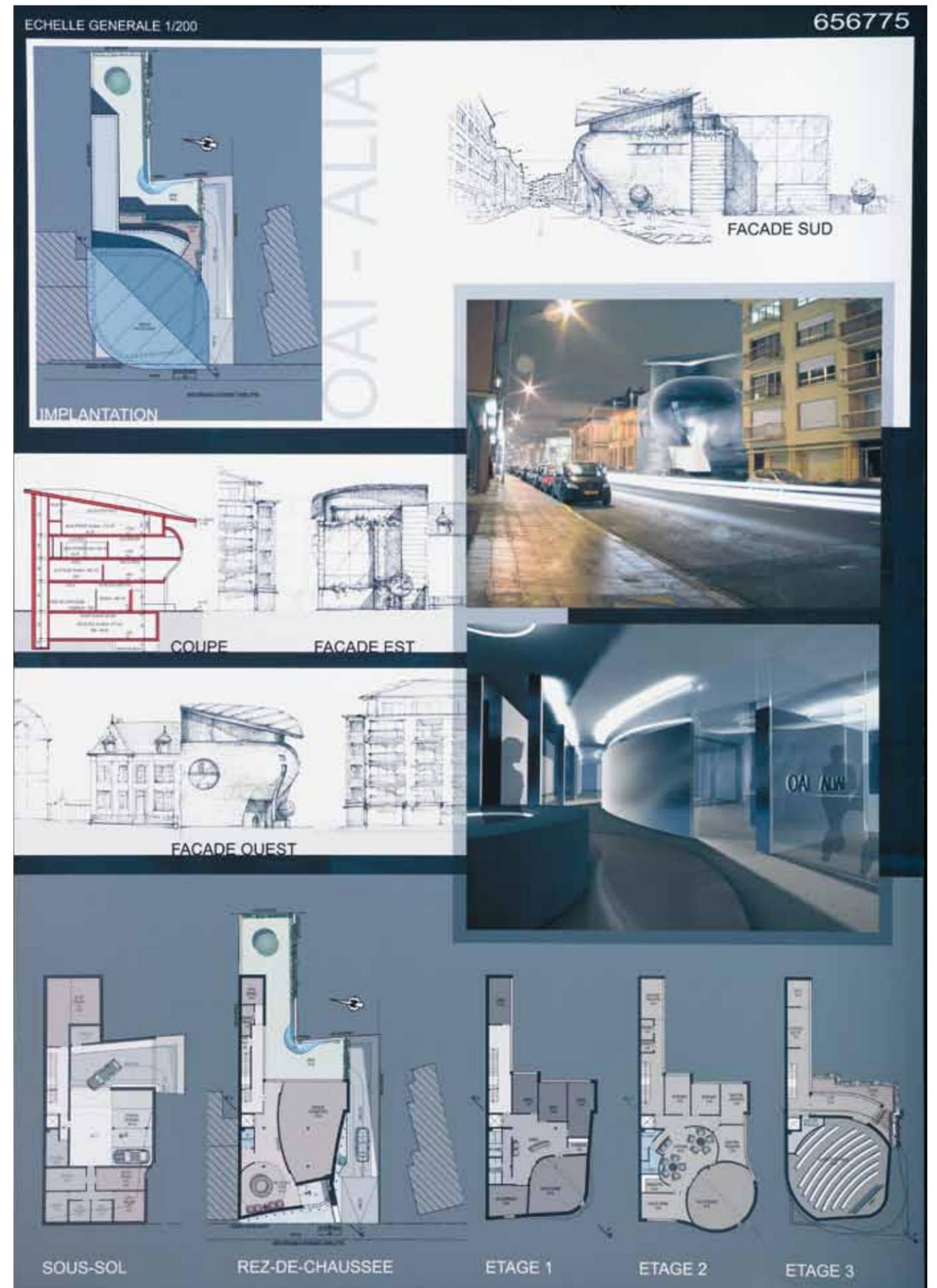
BERBEC Stanislaw-Julian

N° 748515



BESCH DA COSTA ARCHITECTES ADF

N° 151241



BOITO & KOSCIELNA ARCHITECTES SARL

N° 656775

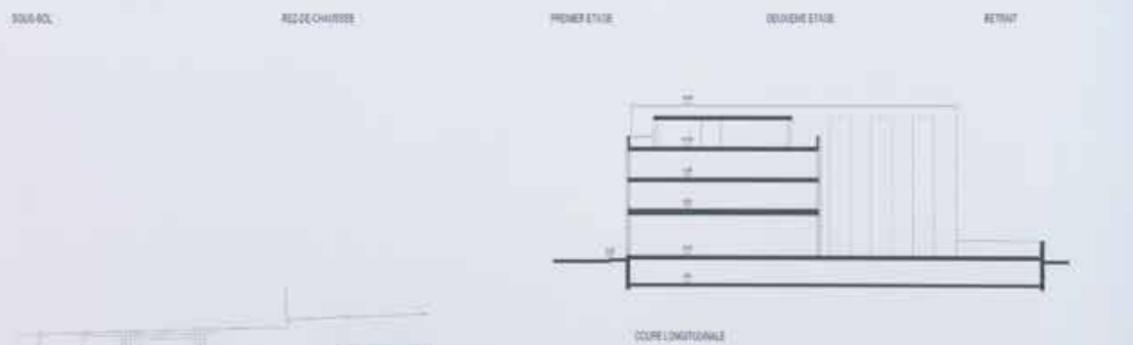
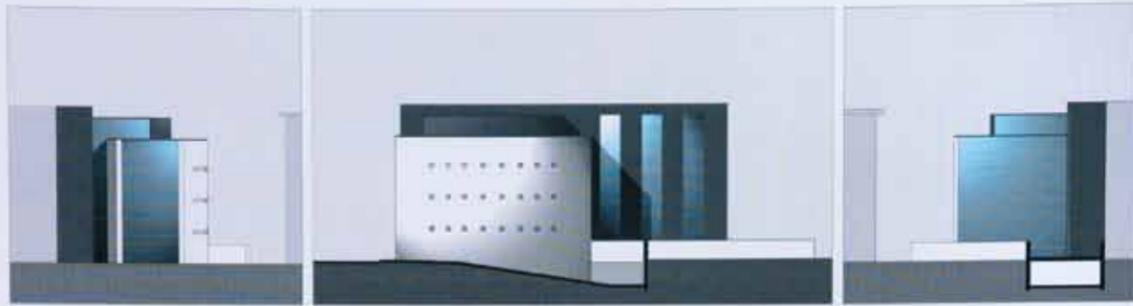


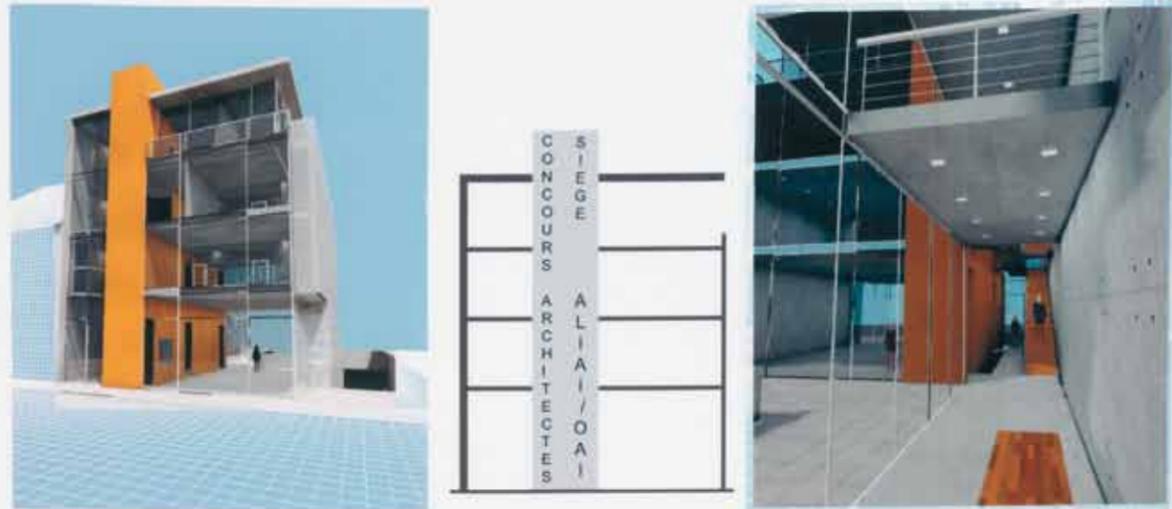
BOURG André  
N° 140264



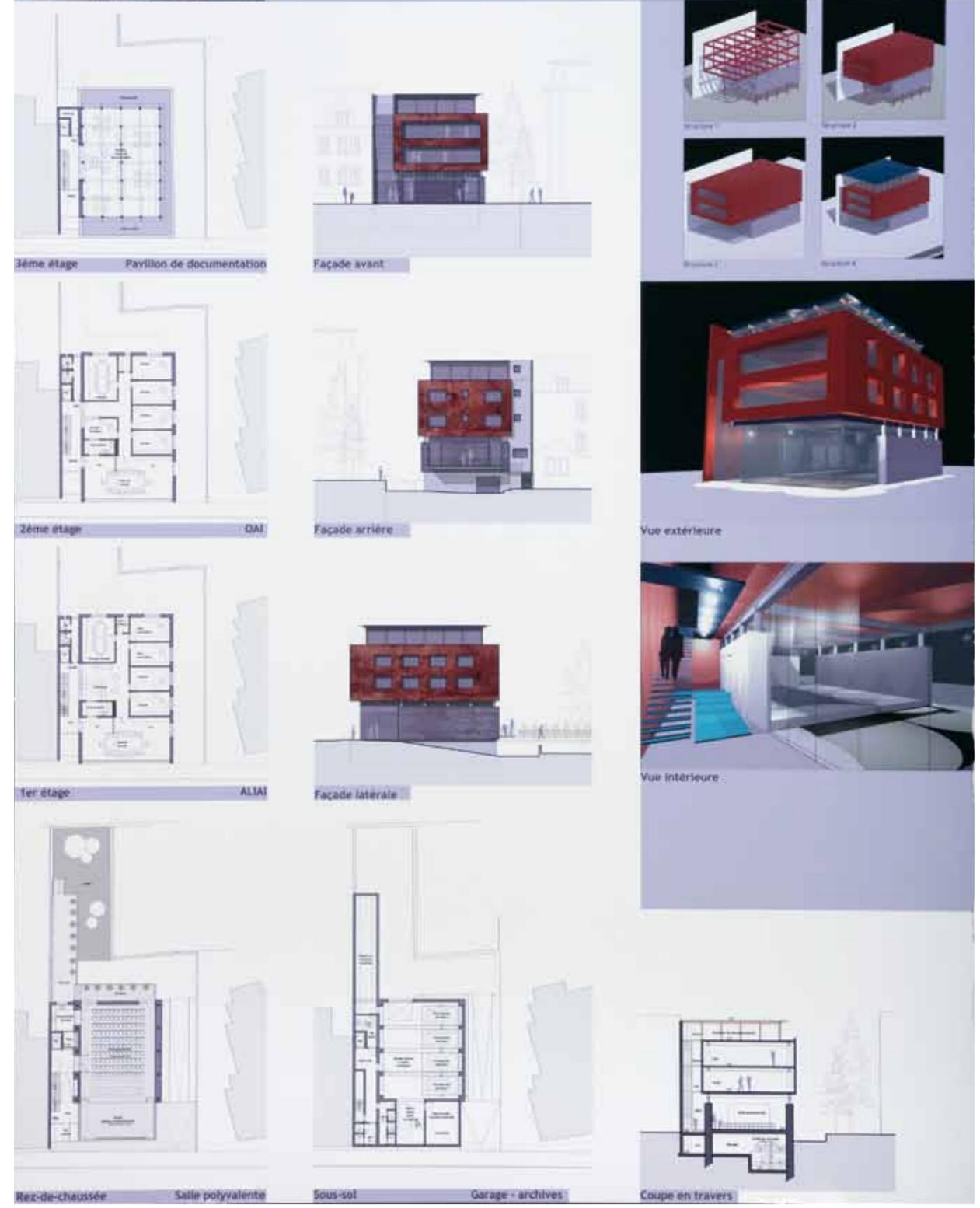
BOURGUIGNON SIEBENALER STRASSER ADF  
N° 041257



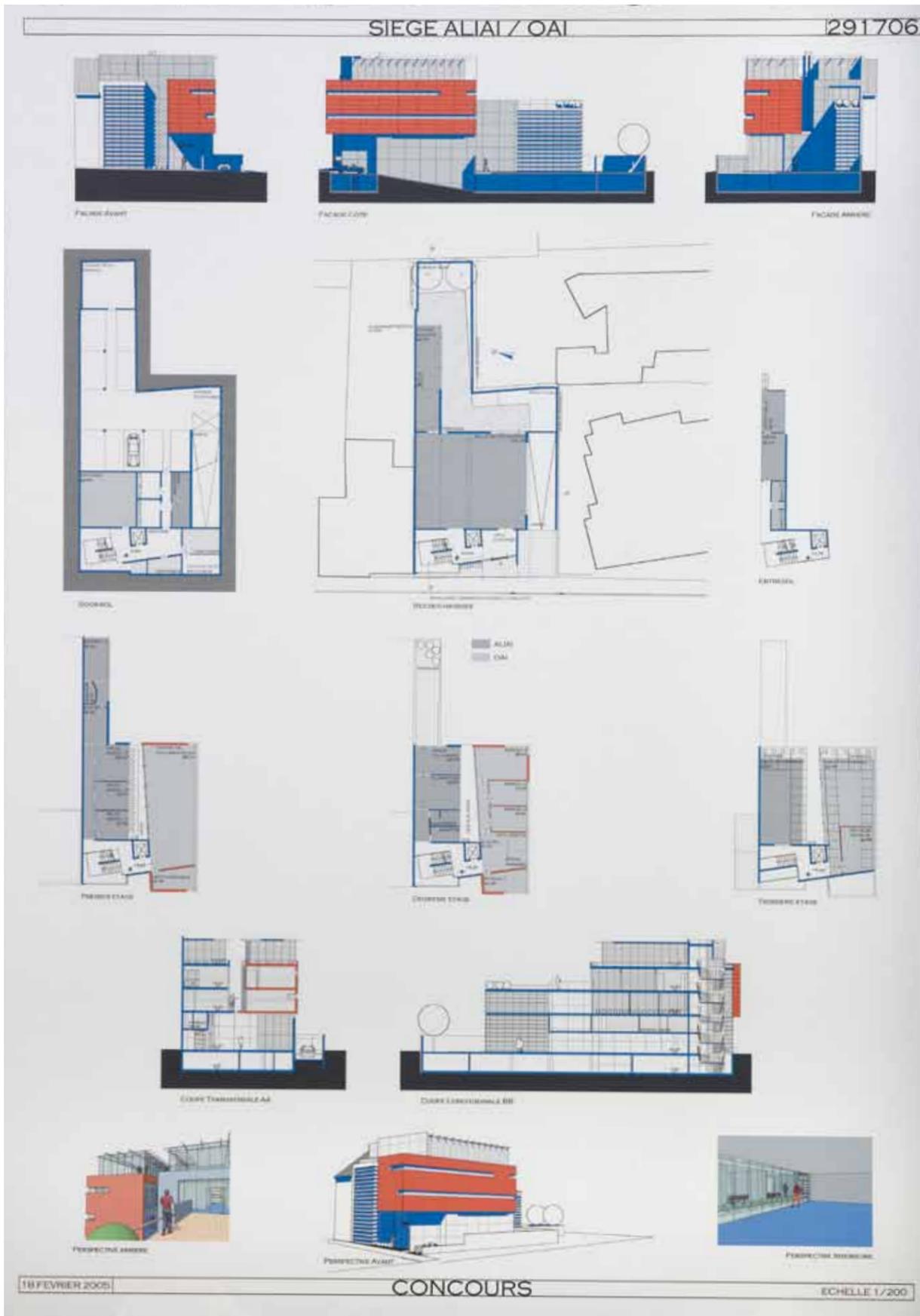




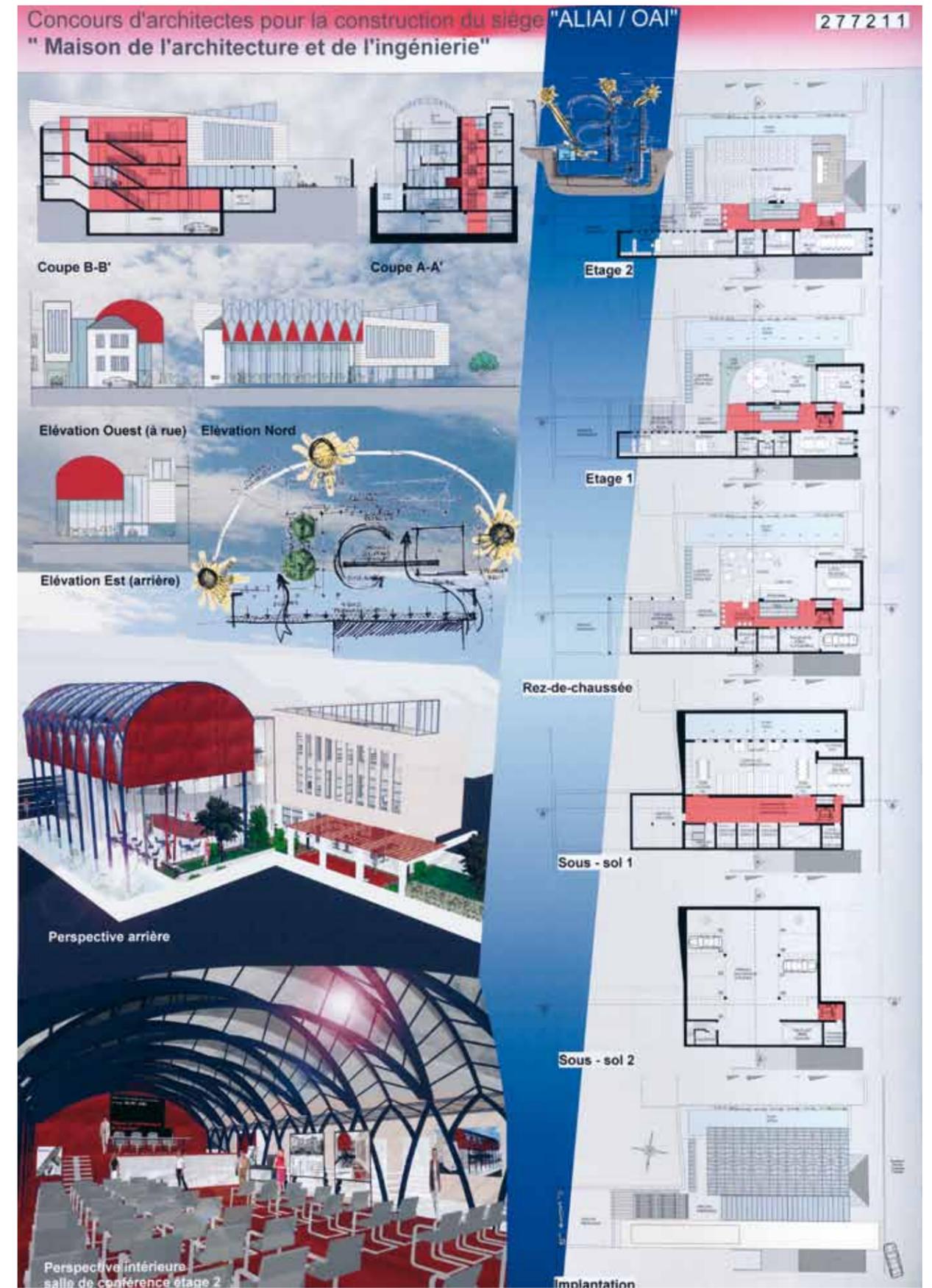
>> Concours d'architectes pour la construction du siège "ALIAI/OAI"  
 " Maison de l'architecture et de l'ingénierie "  
 " Maison de l'architecture et de l'ingénierie "  
 " Maison de l'architecture et de l'ingénierie "







FLANDRE Catherine (ép. DE BARSY) / NIKOLOV Metodi  
N° 291706



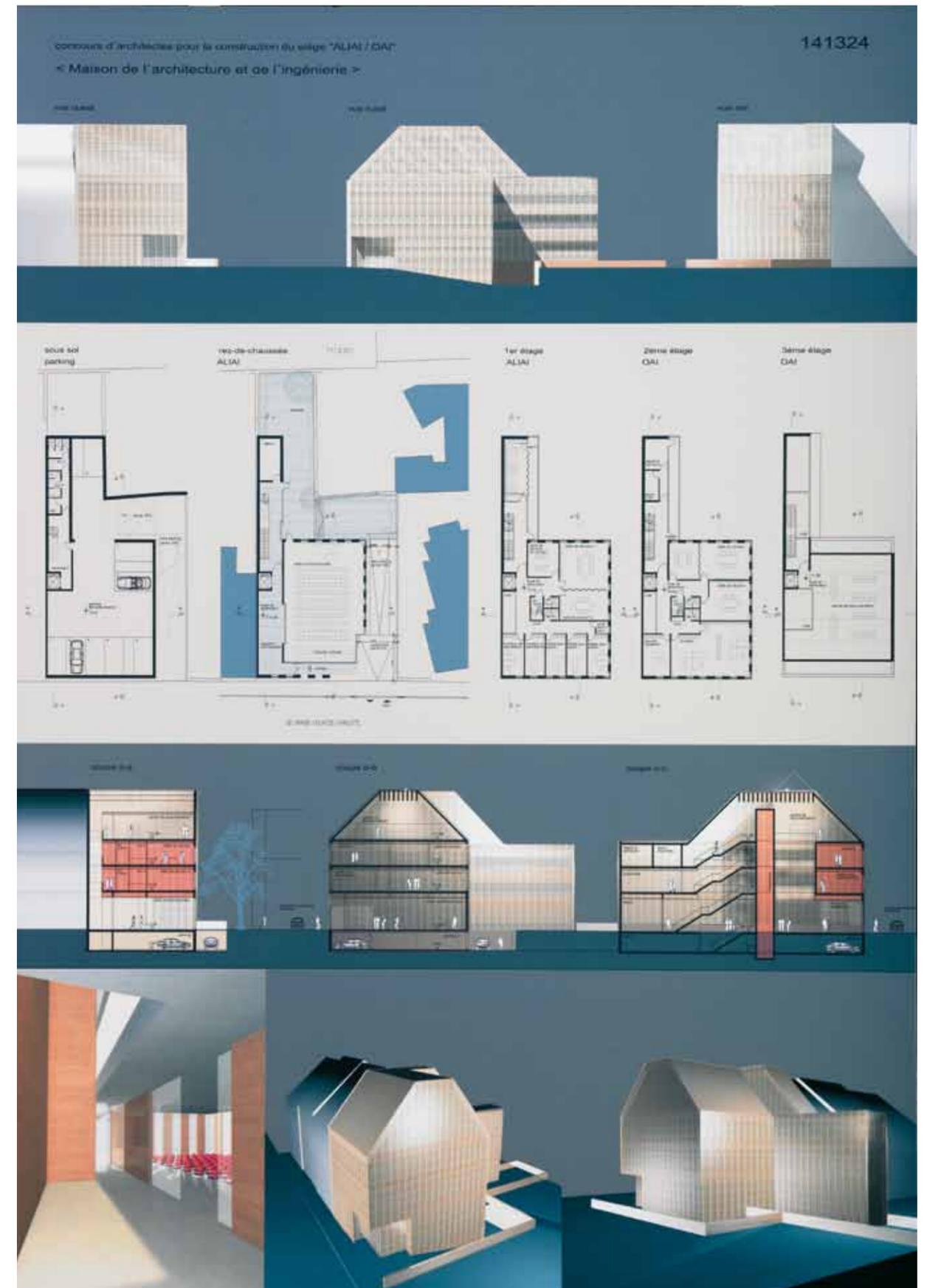
GEORGES & THEIS ARCHITECTES ASSOCIES SARL  
N° 277211



GRABOWSKI Adam

N° 202123

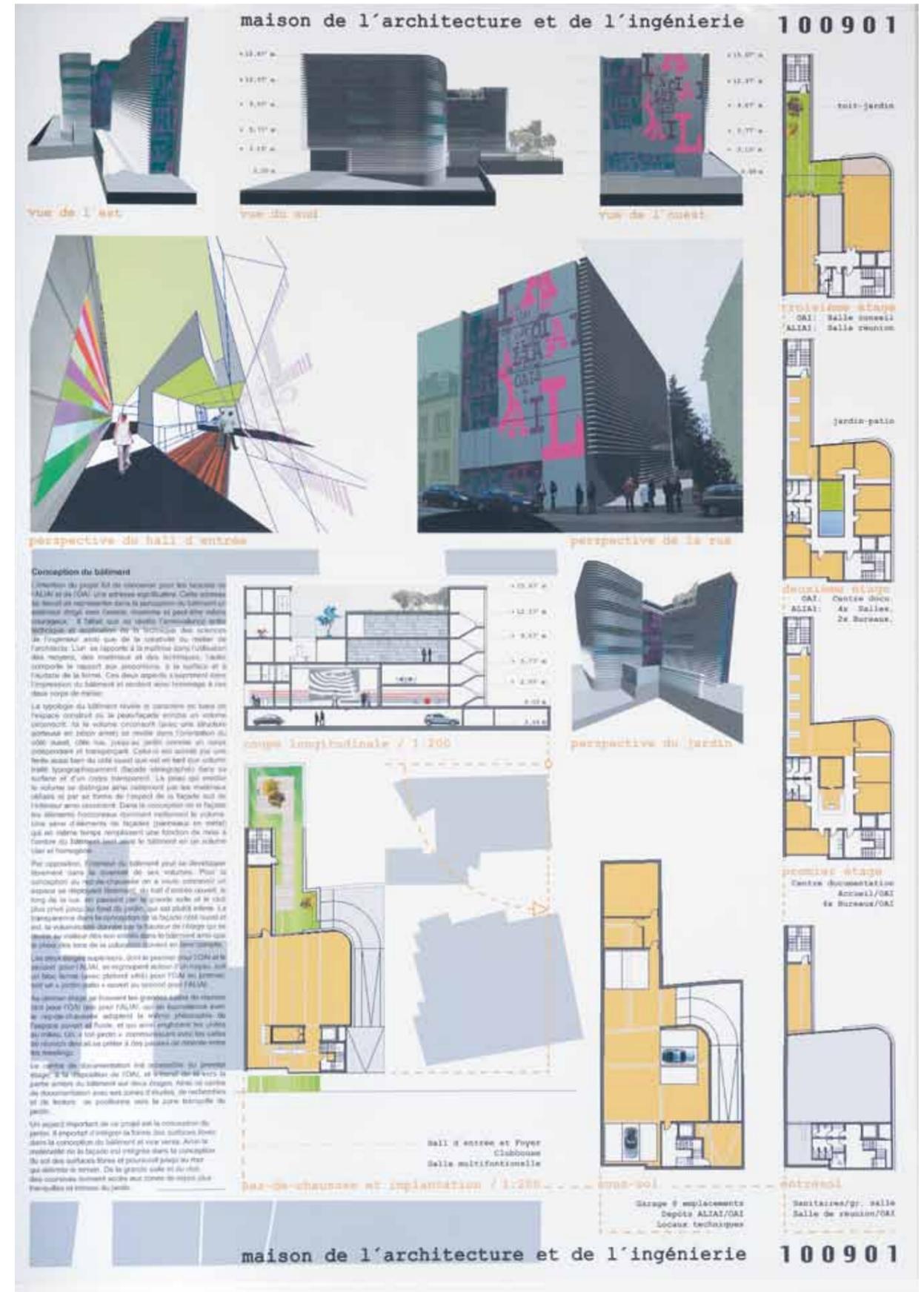
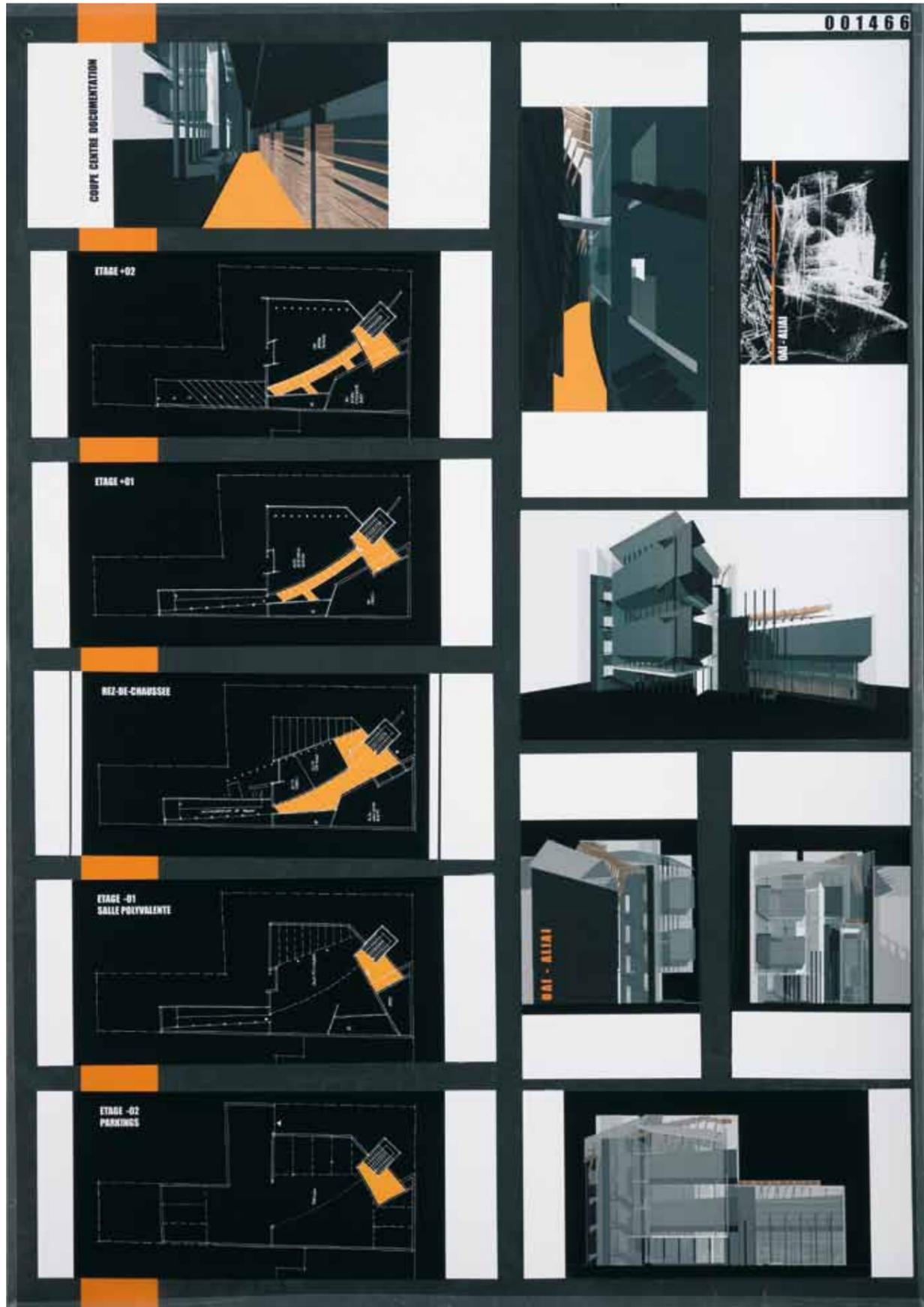
page 74



HERMANN & VALENTINY ET ASSOCIES SARL

N° 141324

page 75







331266



PLAN SOUS-SOL (-3,15) PLAN NIVEAU ACCES (±0,00) PLAN D'IMPLANTATION



PLAN ETAGE 1 (+3,30) PLAN MEZZANINE SALLE (+6,40)



PLAN ETAGE 2 OAI (+9,80) PLAN ETAGE 3 ALIAI (+11,90) COUPE LONGITUDINALE

SIÈGE ALIAI / OAI  
 1. ACCÈS WINDFANG, BOÎTES AUX LETTRES 2. HALL D'ENTRÉE ET FOYER 3. ASCENSEUR ACCESSIBLE EN FAUTEUIL RÔULANT ET ESCALIER 4. POSTE DE TRAVAIL  
 5. ACCÈS COUR FERME (RAMPE 6%) 6. JARDIN AMÉNAGÉ 7. LOCAL PUBLIQUES 8. LOCAL PARKING WOHRI (2 x 3 PLACES) 9. 2 PLACES COUVERTES DONT 1 POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE  
 DANS LA COUR FERME 10. SALLE MULTIFONCTIONNELLE 11. DÉPÔT POUR LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE 12. PASSERELLE ACCÈS JARDIN 13. GALERIE ACCÈS CLUBHOUSE 14. VIDE SALLE  
 MULTIFONCTIONNELLE 15. GALERIE RÉGIE TECHNIQUE 16. LOCAL RÉGIE TECHNIQUE 17. CLUBHOUSE COMMUN AVEC KITCHENETTE / BUVETTE 18. SANITAIRES 19. ACCUEIL / RÉCEPTION OAI  
 20. BUREAUX OAI 21. SALLE DE RÉUNION OAI 22. SALLE DU CONSEIL OAI, 1/3 SEPARABLE 23. CENTRE DE DOCUMENTATION OAI 24. STOK IMPRIMÉS OAI 25. KITCHENETTE OAI 26. BUREAUX  
 SECRETARIAT ALIAI 27. SALLES POUR ASSOCIATIONS ALIAI 28. SALLE DE RÉUNION DU CONSEIL ALIAI 29. SALLE DE RÉUNION ALIAI DIVISIBLE EN DEUX 30. COIN BUVETTE ALIAI 31. DÉBARRAS ALIAI  
 32. TERRASSE 33. LOCAL SANITAIRE ACCESSIBLE EN FAUTEUIL RÔULANT 34. GARDE-ROBE 35. LOCAL TECHNIQUE 36. DÉPÔT / ARCHIVES ALIAI 37. DÉPÔT / ARCHIVES OAI

PANAITESCOU Claudiuș

N° 331266

080910



PETIT Michel

N° 080910

007354



- 01. Jardin
- 02. Club house / hyper ALM
- 03. Parking 8 places
- 04. Vestibule
- 05. Klosetto ALM
- 06. Dépôt / archives ALM
- 07. Terrasse
- 08. Salle polyvalente ALM
- 09. Entrée
- 10. Régar technique
- 11. Vide sur salle polyvalente
- 12. Salle de réunion ALM
- 13. Dépôt / serveur ALM
- 14. Accueil / secrétariat ALM
- 15. Salles associatives ALM
- 16. Salle de Conseil ALM
- 17. Bureau SM
- 18. Salle de Conseil SM
- 19. Accueil / secrétariat SM
- 20. Klosetto SM
- 21. Salle de réunion SM
- 22. Local technique SM
- 23. Centre de documentation SM

POLARIS ARCHITECTES SARL

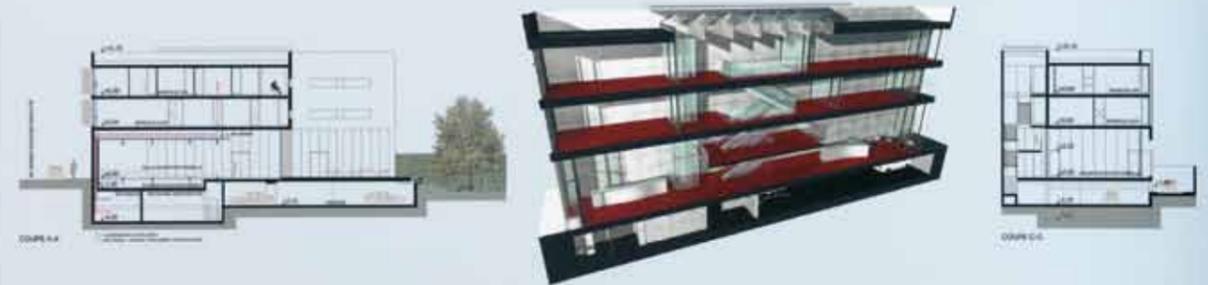
N° 007354

MAISON DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGENIERIE 517009



PERSPECTIVE RD GRANDE-ROUSSE CHARLOTTE

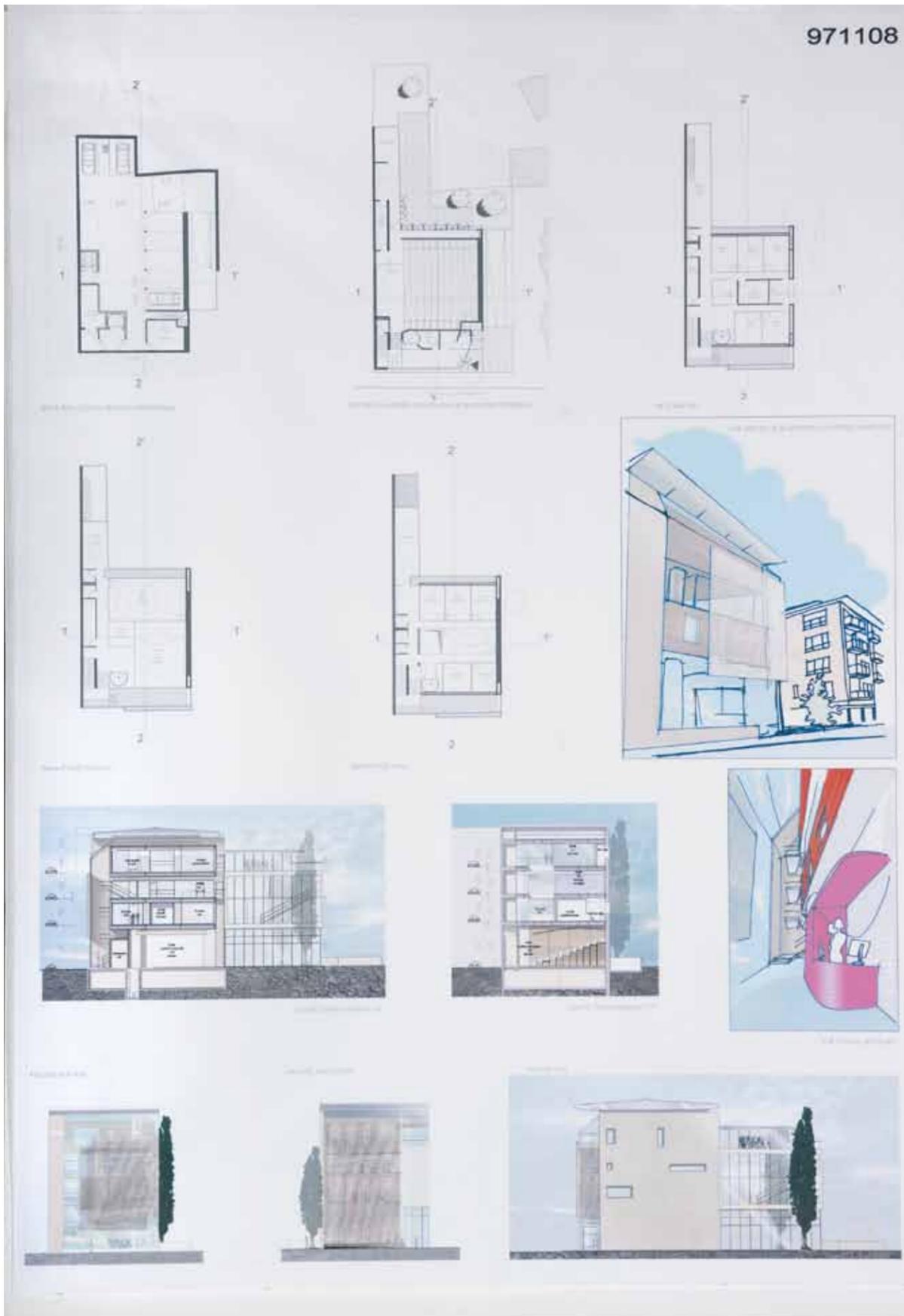
PERSPECTIVE DE L'ACCUEIL



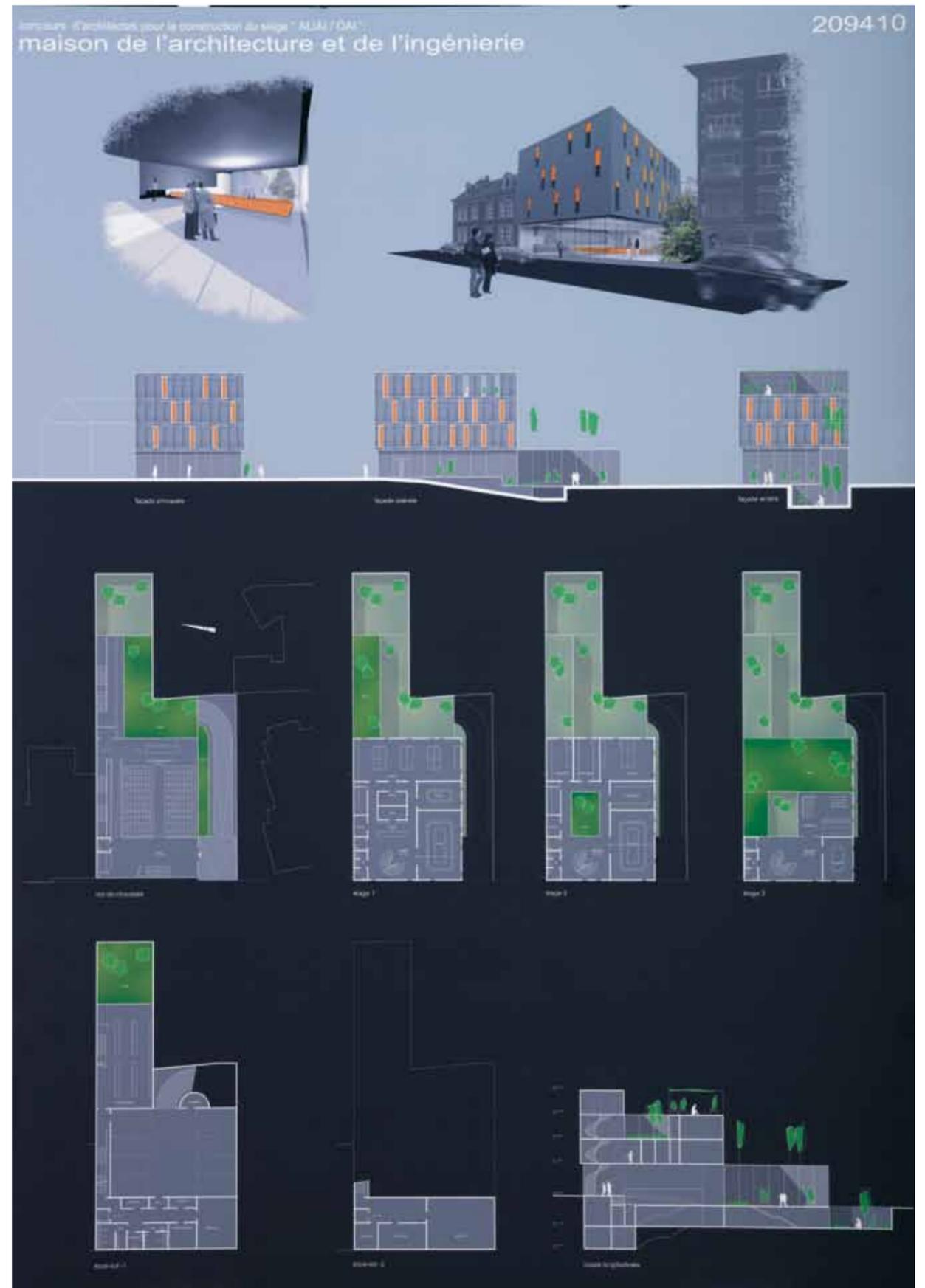
REUTER Georges

N° 517009

971108

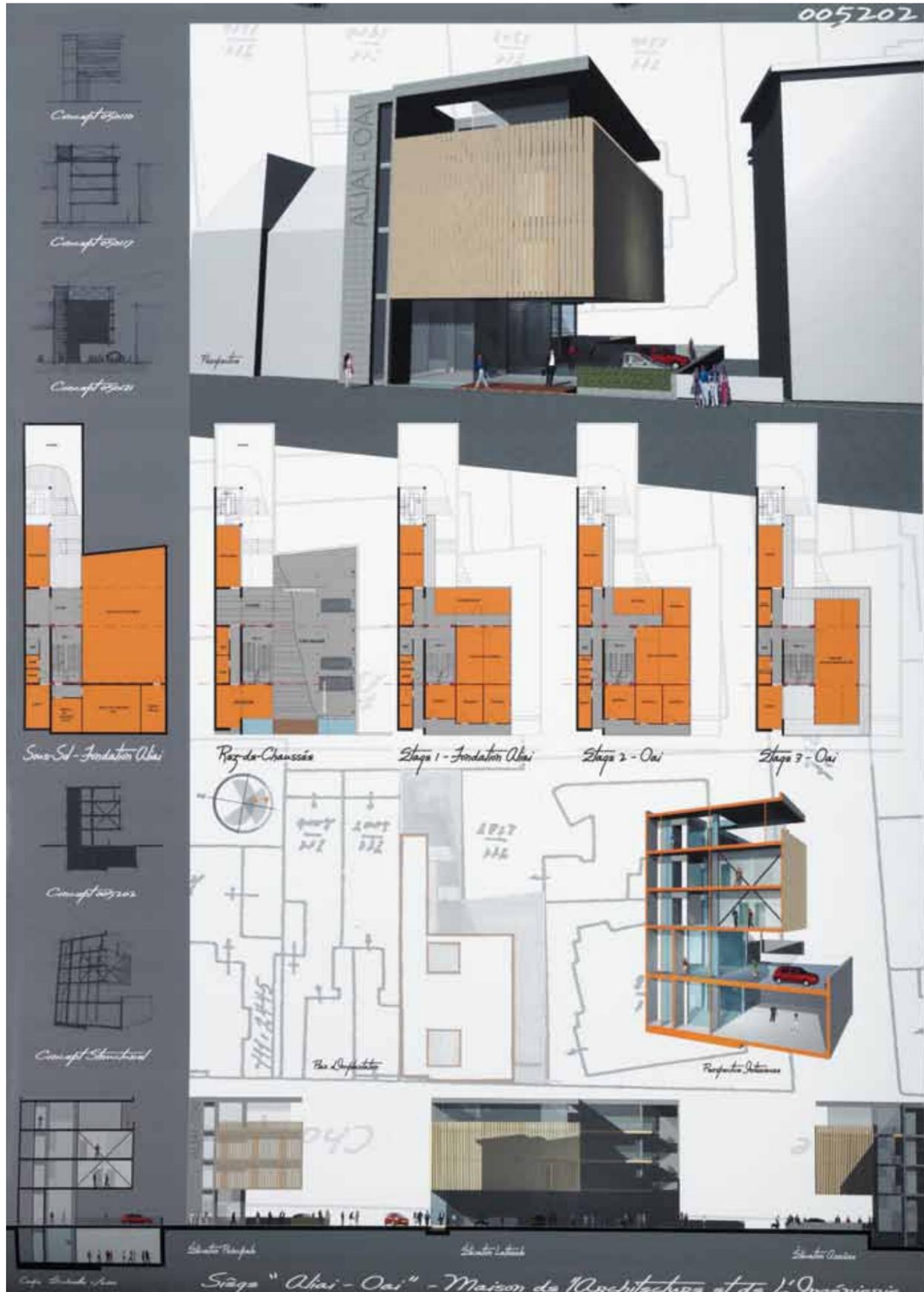


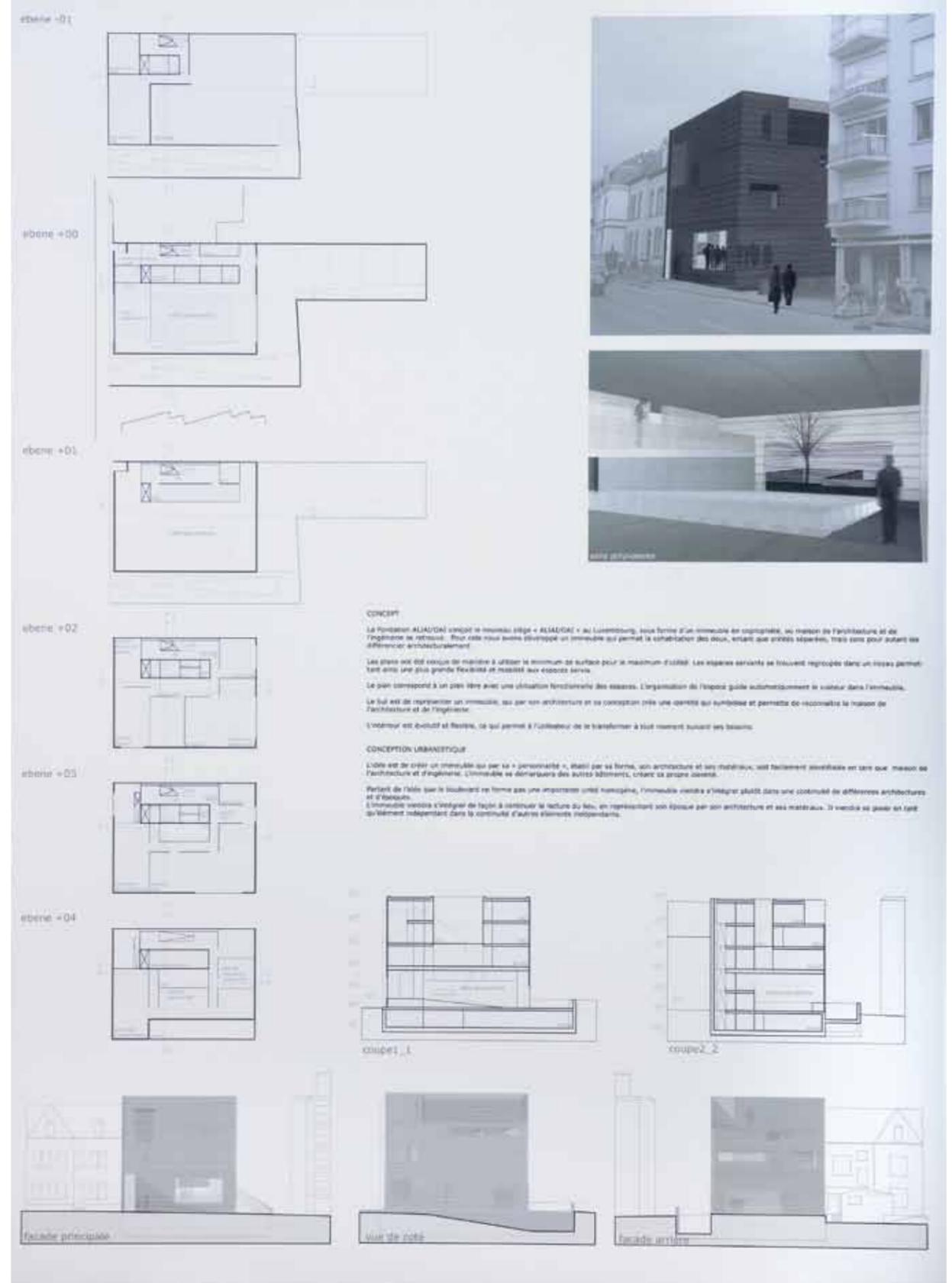
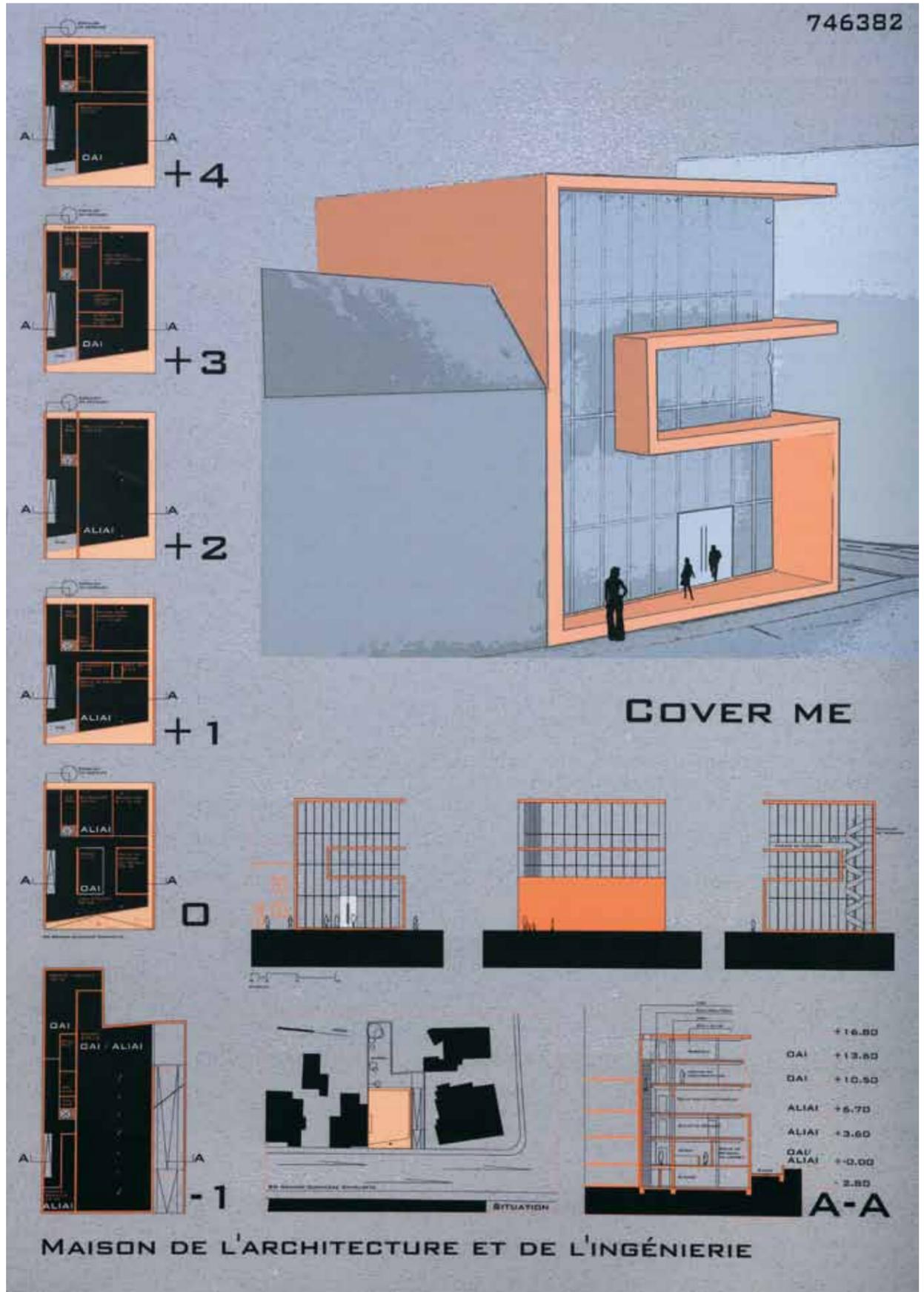
RISCHARD Jean-Vincent  
N° 971108



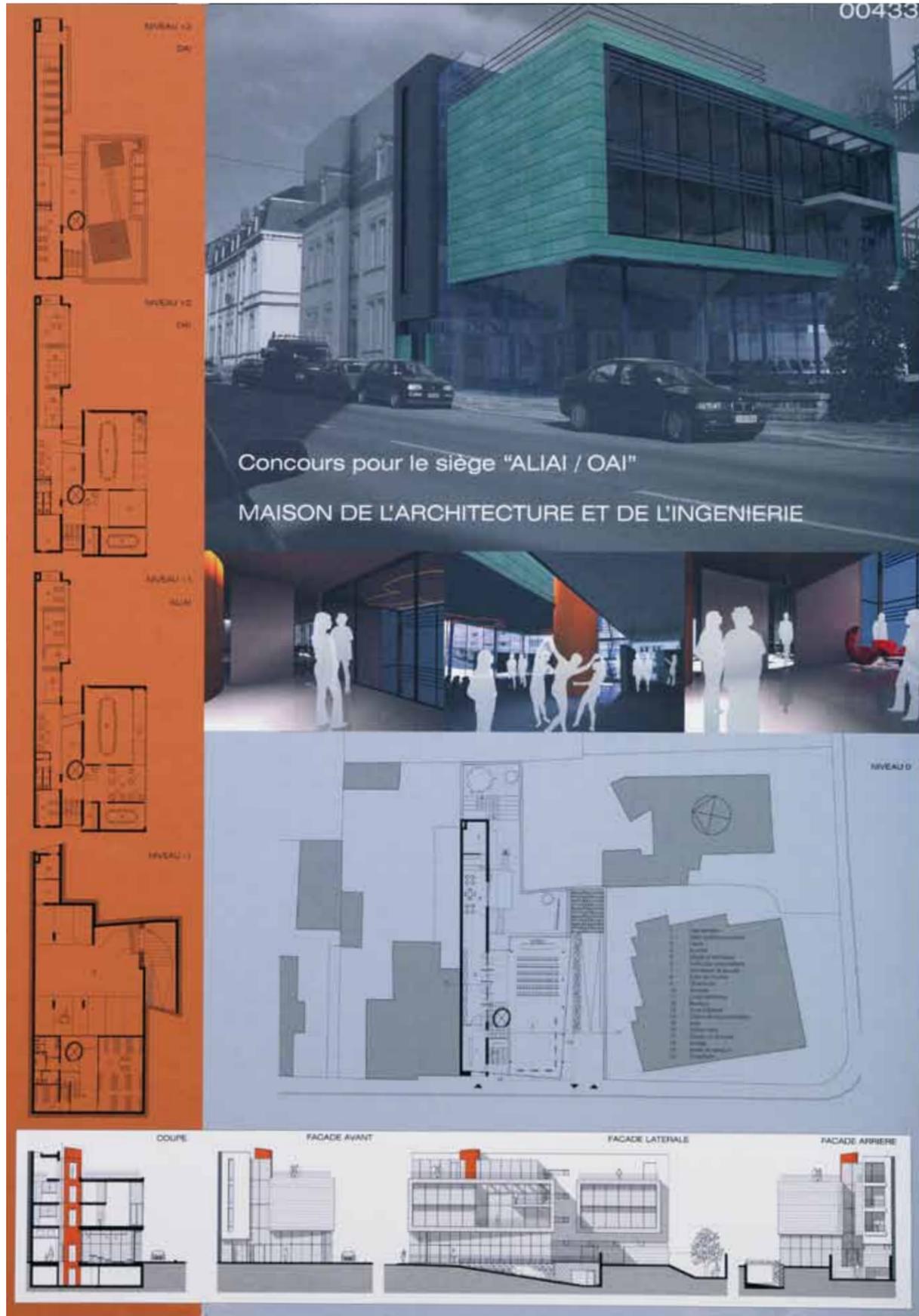
209410  
maison de l'architecture et de l'ingénierie

ROMAIN HOFFMANN ARCHITECTES ET URBANISTES SARL  
N° 209410





004330



TANSON Marc  
N° 004330

590222



TETRA ARCHITECTURE JEAN LANNERS & GHASEM GHASEMPOOR SARL  
N° 590222



